

**RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**  
**Union – Discipline – Travail**



**MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA COHÉSION SOCIALE ET  
DE L'INDEMNISATION DES VICTIMES**

**OBSERVATOIRE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA COHÉSION SOCIALE**



# **RAPPORT ANALYTIQUE DE L'ÉTUDE SUR LE NIVEAU DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA COHÉSION SOCIALE EN CÔTE D'IVOIRE**

*Décembre 2016*





**RAPPORT ANALYTIQUE DE L'ÉTUDE  
SUR LE NIVEAU DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE  
EN CÔTE D'IVOIRE**

— *Décembre 2016* —

*L'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) est un outil de veille, d'alerte et d'aide à la décision au service du Gouvernement et autres acteurs de réponse en vue du renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale entre toutes les composantes de la nation ivoirienne. C'est un Etablissement Public National du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de l'Indemnisation des Victimes.*

## TABLE DES MATIÈRES

|   |     |
|---|-----|
| <i>Sigles et acronymes</i> .....  | vi  |
| <i>Liste des tableaux</i> .....   | vii |
| <i>Liste des figures</i> .....  | vii |
| <b>AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS</b> .....  | 8   |
| <b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF</b> .....  | 10  |
| <b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....  | 13  |
| <b>I- MANIFESTATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA COHÉSION SOCIALE EN CÔTE D'IVOIRE</b> .....     | 14  |
| <b>I.1- Cadre conceptuel de base</b> .....  | 14  |
| <i>1.1.1- Notion de solidarité</i> .....  | 14  |
| <i>1.1.2- Concept de cohésion sociale</i> .....   | 15  |
| <i>1.1.3- Liens fonctionnels entre les notions de solidarité et de cohésion sociale</i> ..... | 16  |
| <b>I.2- De l'expression de la solidarité</b> .....  | 17  |
| <i>1.2.1- Manifestation de la solidarité horizontale</i> .....                                | 17  |
| <i>1.2.2- Manifestation de la solidarité verticale</i> .....                                  | 18  |
| <b>I.3- De l'expression de la cohésion sociale</b> .....                                      | 19  |
| <i>1.3.1- Inégalité dans la jouissance des droits</i> .....                                   | 20  |
| <i>1.3.2- Sentiment d'un bien-être social</i> .....   | 21  |
| <b>II- FACTEURS DE FRAGILISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA COHESION SOCIALE</b> .....         | 21  |
| <b>II.1- Expression du jeu politique</b> .....  | 22  |
| <b>II.2- Pauvreté</b> .....   | 23  |
| <b>II.3- Chômage</b> .....  | 25  |
| <b>II.4- Déficit de confiance en l'État et ses relais locaux</b> .....                        | 27  |
| <b>II.5- Situation sécuritaire</b> .....  | 29  |
| <b>III- FACTEURS DE RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE LA COHESION SOCIALE</b> .....         | 32  |
| <b>III.1- Promotion de l'emploi jeune</b> .....   | 33  |
| <b>III.2- Engagement pour le vivre ensemble</b> .....   | 35  |
| <b>III.3- Alliances interethniques</b> .....  | 36  |
| <b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....  | 39  |
| <b>RECOMMANDATIONS</b> .....  | 41  |
| <b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....  | 43  |

***Sigles et acronymes***

|           |  |
|-----------|--|
| AGEPE     | : Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi  |
| AGR       | : Activités Génératrices de Revenus  |
| BIT       | : Bureau International du Travail  |
| C2D       | : Contrat de Désendettement et de Développement  |
| CDVR      | : Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation  |
| CIE       | : Compagnie Ivoirienne d'Électricité   |
| CONARIV   | : Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes            |
| CPD       | : Cadre Permanent de Dialogue  |
| CNRCT     | : Chambre National des Rois et Chefs Traditionnels                                       |
| DDR       | : Désarmement, Démobilisation et Réinsertion   |
| ENSETE    | : Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants               |
| ENV       | : Enquête sur le Niveau de Vie   |
| FPI       | : Front Populaire Ivoirien   |
| IADM      | : Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale                                      |
| INS       | : Institut National de la Statistique  |
| LIFEP     | : Laboratoire International Francophone d'Expérimentation Pédagogique                    |
| LMP       | : La Majorité Présidentielle   |
| MADR      | : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural                                   |
| MBPE      | : Ministère auprès de Premier Ministre, chargé du Budget de l'État                       |
| MCF       | : Ministère de la Culture et de la Francophonie  |
| MDHLP     | : Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques                              |
| MEF       | : Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances             |
| MEMIS     | : Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité                           |
| MEN       | : Ministère de l'Éducation Nationale   |
| MENAP-PME | : Ministère de l'Entreprenariat National, de l'Artisanat et de la Promotion des PME      |
| METFP     | : Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle               |
| MIE       | : Ministère des Infrastructures Économiques  |
| MINDEF    | : Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Défense                   |
| MJ        | : Ministère de la Justice  |
| MPE       | : Ministère du Pétrole et de l'Énergie   |
| MPFFPE    | : Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Promotion de l'Enfant    |
| MPJEJSC   | : Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique |
| MSCSIV    | : Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de l'Indemnisation des Victimes  |
| MSHP      | : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique   |
| OIT       | : Organisation Internationale du Travail   |
| PNCS      | : Programme National de Cohésion Sociale   |
| PND       | : Plan National de Développement   |
| PPTE      | : Pays Pauvres Très Endettés   |
| PTF       | : Partenaires Techniques et Financiers   |
| PTG       | : Programme de Travail Gouvernemental  |
| RDR       | : Rassemblement Des Républicains   |
| SIVES     | : Service Ivoirien des Études et de Sondages   |
| SMIG      | : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti   |
| THIMO     | : Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre  |
| UDPCI     | : Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire                                   |
| UTL       | : Université des Temps Libres  |

### *Liste des tableaux*

|  |    |
|--|----|
| <b>Tableau 1: Expression de la solidarité horizontale en Côte d'Ivoire (%)</b> .....   | 17 |
| <b>Tableau 2: Opinions des populations sur différentes autorités pouvant aider à l'amélioration de la cohésion sociale</b> ..... | 28 |
| <b>Tableau 3: Facteurs contribuant le plus au renforcement de la cohésion sociale par ordre d'importance</b> .....               | 32 |

### *Liste des figures*

|   |    |
|---|----|
| <b>Figure 1: Expression de la solidarité en Côte d'Ivoire (%)</b> .....   | 17 |
| <b>Figure 2: Opinions des populations sur les degrés de la cohésion sociale</b> .....   | 20 |
| <b>Figure 3: Facteurs de fragilisation de la cohésion sociale en 2016</b> .....   | 22 |
| <b>Figure 4: Évolution du taux de chômage en Côte d'Ivoire de 2002 à 2014 selon le BIT</b> .                                    | 26 |
| <b>Figure 5: Opinions des populations sur différentes autorités pouvant aider à l'amélioration de la cohésion sociale</b> ..... | 28 |
| <b>Figure 6: Opinion des populations sur la sécurité des personnes et des biens</b> .....                                       | 30 |
| <b>Figure 7: Facteurs contribuant le plus au renforcement de la cohésion sociale</b> .....                                      | 33 |
| <b>Figure 8: Alliances interculturelles et parentés à plaisanteries</b> .....   | 37 |
| <b>Figure 9: Exemple d'alliances à l'intérieur de l'aire culturelle krou</b> .....  | 38 |
| <b>Figure 10: Exemple d'alliances entre ethnies de groupes différents</b> .....   | 38 |

## AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

La solidarité et la cohésion sociale en tant que valeurs sociales, sont des piliers fondamentaux sur lesquels repose la construction de toute Nation. Pour les Organisations de la Société Civile, les Institutions Internationales et Agences du Système des Nations Unies, ces valeurs (notamment la solidarité), sont érigées en principes de droit sans lesquels le retour à la paix, condition du développement durable, est hypothéqué. Elles lui permettent de se développer et de vivre en paix en ce sens que ses membres, en étant interconnectés et interdépendants, visent un objectif commun.

Après les années de crises que la Côte d'Ivoire a traversées, ces valeurs se sont effritées avec la montée des sentiments d'inégalité, d'injustice et d'exclusion et l'enlisement des lignes de fractures entre les différentes couches sociales. Par ailleurs, elles acquièrent une importance se traduisant au niveau politique, par la création de diverses structures et institutions en charge de leur valorisation et de leur promotion. Dans la dynamique de promotion de ces valeurs sociales et de recherche d'une paix durable, la Côte d'Ivoire a mis en place en décembre 2010 un Ministère en charge de la solidarité et des victimes de guerres puis en janvier 2016, un Ministère en charge de la solidarité, de la cohésion sociale et de l'indemnisation des victimes.

Afin de contribuer à mener à bien la mission de renforcement de la cohésion sociale qui a été assignée au Ministère en charge de la solidarité et de la cohésion sociale, l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion sociale (OSCS), structure de veille, d'alerte et d'aide à la décision dudit Ministère, a diligenté une étude nationale sur l'état de la solidarité et de la cohésion sociale. Faisant suite à celle de décembre 2013 réalisée dans le District Autonome d'Abidjan, cette étude visait à évaluer le niveau et l'évolution de la solidarité et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire en 2016. Le questionnaire élaboré à cet effet a été administré auprès d'un échantillon représentatif de 2500 personnes âgées de 18 ans au moins, réparties dans 236 grappes sur le territoire national.

Au terme de l'étude, les résultats obtenus sont présentés en trois principales articulations, à savoir :

- i. Manifestation de la solidarité et de la cohésion sociale ;
- ii. Facteurs fragilisant la solidarité et la cohésion sociale ;
- iii. Facteurs déterminants du renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale.

Pour finir, des actions prioritaires et indispensables, permettant de trouver des réponses aux éléments pouvant mettre à mal la solidarité et la cohésion sociale, ont été évoquées par les enquêtés. Ces actions ont été formulées en recommandations adressées à divers acteurs de réponse, notamment aux Ministères techniques.

Il convient de souligner que cette étude n'aurait pu se réaliser sans le concours fort apprécié de certaines personnes.



Ainsi nous tenons à remercier particulièrement Madame la Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de l'Indemnisation des Victimes, qui a permis la réalisation de cette étude. Nous lui exprimons notre profonde gratitude pour le soutien constant qu'elle apporte aux actions de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale.

Nous remercions également les personnalités et les personnes ci-dessous dont la collaboration a été d'un apport appréciable pour la réalisation de cette étude. Il s'agit :

- des autorités administratives locales qui ont facilité les rencontres avec les populations en vue de la collecte des données ;
- des populations qui ont bien voulu se soumettre au questionnaire et éclairer les autorités de réponse à travers leurs opinions ;
- toute l'équipe de l'OSCS qui a œuvré à l'aboutissement de cette étude.

Merci enfin au cabinet Service Ivoirien des Études et de Sondages (SIVES) pour l'encadrement technique dans la conduite de l'étude.

**COULIBALY Tiohozon Ibrahima**

Directeur Général de l'OSCS

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Après plus d'une décennie de crises qui a effrité son tissu social et économique, la Côte d'Ivoire s'est résolument engagée dans une entreprise de réconciliation des populations et de cohésion sociale. Ainsi, depuis 2011, elle a entrepris la mise en œuvre de programmes et projets divers visant le retour définitif à une paix durable avec pour facteur catalyseur, le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale entre les composantes de la nation. C'est dans ce contexte que l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS), outil de veille, d'alerte et d'aide à la décision du Ministère en charge de la solidarité et de la cohésion sociale, conformément à ses missions, a réalisé une étude sur l'état de solidarité et de cohésion sociale.

Cette étude qui a été réalisée en décembre 2016 sur l'étendue du territoire national, avait pour but d'évaluer le niveau de la solidarité et de la cohésion sociale en prenant en compte les perceptions et les préoccupations des populations. Le questionnaire qui a servi de base à cette étude a été élaboré à la suite de 07 focus group réalisés au sein de la population urbaine et rurale âgée de 18 ans et plus. Il a ensuite été testé auprès de 100 personnes à Abidjan (Abobo, Yopougon et Adjamé) avant d'être administré auprès de 2500 individus âgés de 18 ans et plus, sélectionnés dans 236 grappes. Le taux de réponse est estimé à 87% avec une marge d'erreur de 2% au seuil de confiance de 95% en moyenne pour les résultats d'ensemble. La sélection des grappes a reposé sur la méthode de la probabilité proportionnelle à la taille. Quant à celle des foyers au sein desquels les individus ont été interrogés, elle a reposé sur la méthode des itinéraires avec des points de départ choisis au hasard. Le principe d'une maison sur quatre a été retenu et la « règle de la main gauche » utilisée par les enquêteurs.

De l'étude, il ressort que la solidarité est une valeur fortement exprimée aussi bien entre les individus qu'entre les communautés. Cela se traduit par la plus grande manifestation de la solidarité horizontale contrairement à celle de la solidarité verticale.

En effet, les enquêtés ont affirmé dans leur majorité (88.8%) être prêts à assister autrui lorsque ce dernier serait en situation difficile et angoissante (finances, santé, décès, etc.). De même, 76.3% sont convaincus de pouvoir également bénéficier en cas de difficulté, d'assistance ou de soutien d'un tiers. Par contre, la solidarité verticale, est jugée très faiblement exprimée par les enquêtés dont seulement 2.6% espèrent recevoir l'assistance du Gouvernement en cas de difficulté. C'est pourquoi, la population souhaite qu'en plus des efforts déjà réalisés, l'État devra en fournir davantage pour apporter une solidarité suffisante, socle de la réconciliation nationale et d'une cohésion sociale renforcée au plan national.

Contrairement à l'expression de la solidarité, la cohésion sociale est très faiblement ressentie par 62.3% des enquêtés. Autrement dit, plus de la moitié des populations vivant en Côte d'Ivoire estiment que la cohésion sociale est « plutôt faible ». Bien que le Gouvernement ait posé des actes entre 2011 et 2016 qui ont favorisé l'intégration sociale (66,8%) et le sentiment « *d'appartenir avant tout à la Côte d'Ivoire* » (54.7%), le renforcement de la cohésion sociale s'avère difficile entre autres du fait de

l'inégalité sociale entre pauvres et riches d'une part et entre catégories sociales d'autre part. Cet avis est partagé par 55.5% des enquêtés pour qui aujourd'hui, « *chaque individu n'a vraiment pas la possibilité de trouver la place qu'il mérite dans la société* ». De même, 46.5% des « *Ivoiriens ont le sentiment que l'État aide davantage les riches* » que les pauvres qui en ont le besoin. Ces deux avis sont partagés par les hommes, les lagunaires et les partisans du Front Populaire Ivoirien (FPI).

Par ailleurs, l'expression du jeu politique par les acteurs visant le contrôle du pouvoir (37.7%) et la pauvreté (11.3%) ont été identifiés comme les deux premiers facteurs qui impactent négativement la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. En outre, le chômage (des jeunes notamment), la rupture de la confiance en l'État et ses relais (28.6% des enquêtés préfèrent se confier aux chefs traditionnels locaux) et la précarité de la sécurité ont également été évoqués comme des facteurs qui fragilisent davantage la cohésion sociale.

En effet, plus de 80% des populations n'étant pas prêtes à porter assistance à un tiers en état de précarité évoquent le manque de moyen financier pour exprimer leur solidarité. Quant à la question sécuritaire, bien que 58.9% des répondants font « *plutôt confiance* » aux forces de sécurité nationale, une proportion importante de la population, soit 48.2% apprécie autrement l'amélioration de la situation sécuritaire. Ces populations ne se sentent pas en sécurité dans leur vie quotidienne. Ce sentiment est motivé par 48.4% des enquêtés qui pensent que la sécurité est de mauvaise qualité ; cette dernière étant perceptible selon 80.1% des répondants, à travers la récurrence de diverses formes de vols et d'agressions (souvent en bandes organisées) dans plusieurs localités du pays.

Aussi, selon les enquêtés, les quatre premières conditions indispensables au renforcement et à la consolidation de la cohésion sociale sont dans l'ordre l'emploi (25.4%), l'adhésion de tous au respect mutuel (23.1%), l'engagement de tous au vivre ensemble (15%) et les alliances interethniques (13%). Ils estiment également que pour améliorer les conditions de vie, la priorité devrait être accordée à la réduction du coût de la vie (30.2%), la création d'emplois (22%) et l'assistance aux plus démunis (16.4%). Ainsi selon elles, la réalisation de l'ensemble de ces actions impactera positivement à terme le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale.

De façon générale, l'on retient que la solidarité horizontale, à l'inverse de la solidarité verticale, est très développée en Côte d'Ivoire. En ce qui concerne la cohésion sociale, en dépit des efforts fournis par les autorités depuis la fin de la crise postélectorale de 2010-2011, elle reste toujours précaire selon les répondants. Des facteurs évoqués par l'étude de 2013, susceptibles d'impacter négativement les efforts du Gouvernement pour ramener la paix par l'expression de la solidarité et de la cohésion sociale, y sont revenus. Il s'agit entre autres de la hausse du coût de la vie, de l'insuffisance de l'emploi des jeunes et de la pauvreté. Cependant, une avancée en matière de solidarité entre les populations a été observée entre 2013 et 2016.

Conscient des défis à relever en vue de se hisser au niveau de pays émergents à l'horizon 2020, le Gouvernement de Côte d'Ivoire s'est engagé dans la consolidation

de la paix, le renforcement de la cohésion sociale et la reconstruction des infrastructures et services sociaux de base.

A cette fin, les recommandations suivantes sont formulées :

© Au niveau du secteur de l'emploi

- Mettre en place des programmes d'alphabétisation fonctionnelle aussi bien en zone urbaine que rurale à l'endroit des adultes, des femmes et des jeunes non scolarisés et ou déscolarisés (MEN, MPFFPE) ;
- Renforcer les capacités des infrastructures socio-économiques de base en vue d'améliorer les conditions de vie des populations et rapprocher l'État des populations (MEN, METFP, MIE, MSHP) ;
- Poursuivre la promotion de projets d'auto-emploi à l'endroit des jeunes (MPJEJSC, MENAP-PME) ;
- Poursuivre la création des activités génératrices de revenus (AGR) en faveur des femmes et des jeunes (MADR, MPJEJSC, MPFFPE) ;

© Au niveau de la sécurité des biens et des personnes

- Renforcer les patrouilles des forces de l'ordre dans les zones les plus touchées par l'insécurité (MEMIS) ;
- Renforcer l'équipement des forces de l'ordre en matériels roulants et de défense (MINDEF, MEMIS) ;
- Initier des plateformes d'échanges entre les populations et l'appareil judiciaire (MJ, MDHLP) ;

© Au niveau de la solidarité (verticale et horizontale)

- Initier des journées rurales de solidarité impliquant les personnes âgées et les jeunes afin de faciliter la promotion et la transmission intergénérationnelle de cette valeur (MCF, MSCSIV) ;
- Créer des comités locaux de renforcement du dialogue politique afin de garantir l'harmonie et la paix (MSCSIV) ;
- Promouvoir par l'éducation, les mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits (MEN, METFP, MCF, MSCSIV) ;
- Impliquer davantage la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels dans le processus de réconciliation nationale à travers l'initiation de forums régionaux (MEMIS, MSCSIV, Médiateur de la République) ;
- Prévoir et renforcer la dotation régulière et conséquente du Fonds National de Solidarité afin de permettre à l'État d'exprimer plus de solidarité envers les populations (MBPE, MEF, PTF) ;

© Au niveau social

- Subventionner les prix de certains produits notamment le carburant en vue de favoriser la baisse des coûts des marchandises (Gouvernement, MPE, MC).

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les multiples crises socio-politiques et/ou militaro-politiques ont considérablement affecté le tissu social et économique de la Côte d'Ivoire. Pour y remédier, le Gouvernement a, à partir de 2011, donné une suite favorable à la recommandation de l'Accord Politique de Ouagadougou du 04 mars 2007 en son point VI visant « *la consolidation de la paix, la réconciliation et la libre circulation des personnes et des biens* ». Il a ainsi placé la réconciliation nationale et la cohésion sociale au cœur de son action pour la consolidation de la paix et le développement durable.

C'est dans cette dynamique que le pays a enregistré au titre de l'année 2016, une croissance économique de 8.5% (Banque Mondiale, 2016)<sup>1</sup> avec la réalisation de plusieurs infrastructures et de nombreuses actions sociales. Ces réalisations visent à améliorer les conditions de vie des populations et par la même occasion, à renforcer la solidarité et la cohésion sociale. Ces efforts, bien qu'importants, n'ont cependant pu empêcher le pays de faire face à des tensions intercommunautaires, des mécontentements et des manifestations sociales au cours de l'année 2016, révélant ainsi la subsistance de défis. Aussi les autorités compétentes doivent-elles consentir davantage d'efforts en faveur de l'amélioration de la sécurité humaine.

Conscientes des enjeux de la réconciliation et de la cohésion sociale, les structures du Ministère en charge de la solidarité et de la cohésion sociale dont l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS), entreprennent des efforts considérables pour le renforcement de ces valeurs. En tant qu'organe de veille, d'alerte et d'aide à la décision, l'OSCS à travers des études nationales et sectorielles et la recherche informationnelle, oriente le Gouvernement et les autres acteurs de réponse dans la prise de décision à cet effet. C'est dans ce cadre que conformément à son objectif de renforcer la solidarité et la cohésion sociale, l'OSCS a réalisé du 02 novembre au 22 décembre 2016 une étude nationale visant à évaluer l'état de la solidarité et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Le rapport qui en découle est assorti de recommandations ciblées dont la prise en compte contribuera à la satisfaction des besoins des populations en matière de solidarité et de cohésion sociale, condition nécessaire à l'atteinte de l'émergence à l'horizon 2020.

Cette étude, prévue pour être annuelle, apparait comme un outil de suivi conjoncturel indispensable pour appréhender l'évolution de l'opinion des populations sur l'impact des politiques relatives à la solidarité et à la cohésion sociale.

La méthodologie de la présente étude nationale a reposé sur l'administration d'un questionnaire dont l'élaboration s'est faite suite à 7 focus groups réalisés auprès d'une population rurale et urbaine âgée de 18 ans et plus. Ce questionnaire a ensuite été testé auprès de 100 personnes à Abidjan dans les communes d'Abobo, Yopougon et Adjamé. Après la validation et l'adoption de l'outil de collecte entre l'OSCS et le Cabinet Service Ivoirien des Études et de Sondages (SIVES), il a été administré auprès

<sup>1</sup> Banque Mondiale : Le rapport « La course vers l'émergence : pourquoi la Côte d'Ivoire doit ajuster son système financier ».

de 2500 individus âgés de 18 ans et plus, dans un face-à-face à domicile ou sur le lieu de travail. Ces individus ont été sélectionnés dans 236 grappes.

L'enquête s'est réalisée au seuil de confiance de 95% avec une marge d'erreur acceptée de 2%. Elle a été exécutée sur la base d'un échantillon stratifié (région, département, sous-préfecture, village et quartier) et représentatif selon le sexe et la zone d'habitation (urbaine et rurale). Les grappes ont été sélectionnées selon la méthode de la probabilité proportionnelle à la taille, une méthode aléatoire d'échantillonnage selon laquelle « *plus la taille de l'unité est grande plus sa chance d'être incluse dans l'échantillon est élevée* ». Quant au choix des foyers, il a été fondé sur la méthode des itinéraires (ou *méthode de Politz*) et celui des personnes à interroger au sein d'un foyer sur la méthode de Kish. En effet, la méthode de Politz consiste à imposer un itinéraire à l'enquêteur avec des consignes précises quant aux lieux à enquêter. Cette technique a le double avantage d'éviter le biais de la tentation d'interroger trop de répondants au même endroit et de retrouver facilement les enquêtés en cas de recherche pour complément d'informations ou d'un contrôle inopiné du travail d'un enquêteur par son superviseur. La méthode de Kish, quant à elle, est une méthode aléatoire de sélection d'un individu au sein d'un foyer et ce, selon le rang du foyer visité et le nombre d'individus éligibles classés par âge.

Les données collectées au terme de cette démarche ont été traitées avec deux logiciels statistiques : *Epi-info* pour le dépouillement des questionnaires et *SPSS 22* pour l'analyse des données. L'interprétation et l'analyse des résultats obtenus se sont fondées sur les tests d'indépendance du  $X^2$  et d'ajustement du  $X^2$ . Par ailleurs, les différents résultats globaux issus de l'étude ont fait l'objet d'une estimation de l'intervalle de confiance : ainsi, pour un résultat de 50% avec un intervalle de confiance au seuil de 95%, de plus ou moins 3%; ce qui signifie que le vrai résultat est compris entre 47% et 53% et, que si l'on reprenait cette enquête sur 100 échantillons distincts de 1 000 personnes, seuls les résultats issus de 5 échantillons pourraient ne pas être compris dans cet intervalle.

## **I- MANIFESTATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA COHÉSION SOCIALE EN CÔTE D'IVOIRE**

La présente articulation met en exergue la définition des notions de solidarité et de cohésion sociale et l'opinion des populations sur l'expression de ces valeurs.

### **I.1- Cadre conceptuel de base**

#### ***1.1.1- Notion de solidarité***

Dans son acception générale, la solidarité caractérise des personnes qui choisissent ou ressentent une moralité d'assister une autre personne et réciproquement. Elle est le lien social d'engagement et de dépendance réciproques entre des personnes ainsi tenues au bien-être des autres, généralement des membres d'un même groupe liés par une communauté de destin (famille, village, profession, entreprise, nation, etc.). Par lien social, il faut entendre l'ensemble des appartenances, des affiliations, des relations qui unissent les individus ou les groupes sociaux entre eux. Le lien social représente ainsi

la force qui lie entre eux, les membres d'une communauté sociale, d'une association, d'un milieu social. Cette force qui est susceptible de varier dans le temps et dans l'espace peut être plus ou moins forte selon le contexte dans lequel se situe le phénomène étudié.

La solidarité en tant que valeur sociale est un pilier nécessaire à l'existence de toute société. Selon Émile Durkheim<sup>2</sup>, pour qu'une société existe, il faut que ses membres éprouvent de la solidarité les uns envers les autres. Elle fait appel à la conscience collective selon laquelle une société, une nation ou un groupe constituerait une entité qui se comporte comme un individu global. La société tient ainsi sa cohésion de l'interconnexion (solidarité mécanique) et de l'interdépendance (solidarité organique), mieux de l'homogénéité de l'ensemble de ses membres. Aussi, la solidarité peut être horizontale lorsqu'elle se situe entre les individus ou entre les communautés ou verticale lorsqu'elle part de l'État envers ses citoyens et vice-versa.

### ***1.1.2- Concept de cohésion sociale***

La cohésion sociale est la nature et l'intensité des relations sociales qui existent entre les membres d'une société ou d'une organisation. Le concept de cohésion sociale qui traduit la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, est utilisé pour signifier l'intensité du lien social, c'est-à-dire les interactions entre les membres d'une société donnée. Dans un État, le niveau de cohésion sociale exprime la qualité de vie et des relations entre les nationaux d'une part entre eux et les non nationaux d'autre part.

Pour Durkheim<sup>3</sup>, la cohésion sociale est l'état de bon fonctionnement de la société où s'exprime la solidarité entre individus et la conscience collective. Pour le Conseil de l'Europe<sup>4</sup>, elle est « *la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et les divisions, et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres* ». Cette approche qui met en avant l'équité dans l'accès aux droits, la dignité et la reconnaissance de la diversité, l'autonomie et le développement personnel, familial et professionnel et la participation et l'engagement citoyen, donne un sens politique à la cohésion sociale. En effet, pour construire une société cohésive, le Conseil de l'Europe met l'accent sur la lutte contre les inégalités et toutes les formes d'exclusion ou de discrimination et sur la coresponsabilité de l'ensemble des acteurs (pouvoirs publics, citoyens, entreprises, etc.). Cette organisation intergouvernementale fait ainsi de la cohésion sociale, une condition indispensable à la justice sociale, à la sécurité démocratique et au développement durable.

Selon le Plan National de Développement (PND) 2012-2015, « *la cohésion sociale consiste à lutter contre toutes les formes d'exclusion, de népotisme et de tribalisme, à conjurer la méfiance et la marginalisation de certaines personnes et/ou couches*

<sup>2</sup>De la division du travail social (1893), t. Livre II et III, Paris, Presses Universitaires de France, 1893, 416 p. 8<sup>e</sup> réédition en 1967.

<sup>3</sup> Op.cit.

<sup>4</sup> Nouvelle Stratégie et Plan d'action pour la cohésion sociale du Conseil de l'Europe du 7 juillet 2010.

*sociales par des mesures de consolidation de la solidarité familiale et par une extension de la solidarité communautaire* » (SNRCS 2016-2020). Vu sous cet angle, cette valeur favorise l'intégration sociale et professionnelle des individus, leur attachement au groupe et leur participation effective à la vie sociale et économique. Dans un tel environnement, les membres partagent ensemble des valeurs et règles de vie commune, acceptées par tous et par chacun. Ces valeurs et règles contribuent ainsi à l'équilibre et au bon fonctionnement de la société.

### **1.1.3- Liens fonctionnels entre les notions de solidarité et de cohésion sociale**

Dans les politiques sociales, la solidarité et la cohésion sociale sont des mots employés l'un pour l'autre. Pourtant, si l'on s'intéresse aux concepts sociologiques, on constate que l'idée centrale de la solidarité est la redistribution tandis que l'objectif fort de la cohésion sociale est plutôt celui de lien social. Ainsi, avec la cohésion sociale, l'on met l'accent sur le faire, « *tenir ensemble* » ou « *adhérer ensemble* » les différentes composantes de la société autour d'un projet social commun. Dans cette vision, la lutte contre l'exclusion devient l'objectif central et la participation de tous, l'un des moyens de l'action<sup>5</sup>.

En effet, la solidarité, en tant que valeur sociale, est une réponse à la problématique de construction de la cohésion sociale. Elle se pose comme solution contribuant à restaurer ou à renforcer la cohésion entre les différentes communautés. Elle est l'élément stabilisateur de la coexistence pacifique entre des individus, exprimant la nécessité entre autres de s'entraider, de se soutenir mutuellement, de collaborer et de coopérer. Cette aide mutuelle, pour être efficace et avoir un impact réel, doit être observable aussi bien à l'échelle verticale qu'horizontale.

Ainsi, plus que sur le partage de valeurs identiques, la solidarité porte sur le « *partage d'un objectif politique d'équité* ». Ici, l'équité doit être entendue dans le cadre des relations sociales comme « *équité des capacités* » nécessaires à l'épanouissement des individus. Cette autonomie individuelle se mue en cohésion sociale lorsque le partage équitable et non discriminatoire des ressources, des biens et des services, de même que la reconnaissance de la dignité et des compétences de chaque individu sont garantis par la société. Appréhendée sous cet aspect, la solidarité devient de ce fait un élément majeur et constitutif d'une valeur sociale importante dans la quête de la cohésion sociale.

Dans cette perspective, la cohésion sociale doit être perçue comme la résultante de la capacité des individus et des institutions publiques et privées à développer des mécanismes consensuels et non-violents pour la prévention et la résolution de tout conflit, soit distributif, soit identitaire dans une société caractérisée par une pluralité d'intérêts et d'identités. En tant que valeur sociale se situant sur l'état du corps social à travers les relations entre les groupes qui la composent et les inégalités sociales, la cohésion sociale vise ainsi la stabilité de la société et sa capacité d'intégration.

<sup>5</sup> Alain Vulbeau ; (2010/11). « Contrepoint ; Cohésion sociale et politique sociale », in Informations sociales : Comment fabriquer une politique sociale ? N°157



En somme, la cohésion sociale permet de (i) déterminer la « qualité » des liens entre les individus d'une part et entre eux et la communauté à laquelle ils appartiennent d'autre part, (ii) favoriser la création du sentiment d'appartenance, de confiance et de sécurité et (iii) soutenir l'amélioration des conditions de vie, facteur essentiel du développement économique.

L'ensemble de ces actions concourant à la coexistence pacifique, émanant de toutes les composantes du corps social, doit être accompagné et fédéré par l'État.

## I.2- De l'expression de la solidarité

*La solidarité est une réalité en Côte d'Ivoire. Cependant, cette solidarité est plus horizontale que verticale ; c'est-à-dire qu'elle se manifeste plus entre populations ou entre communautés.*

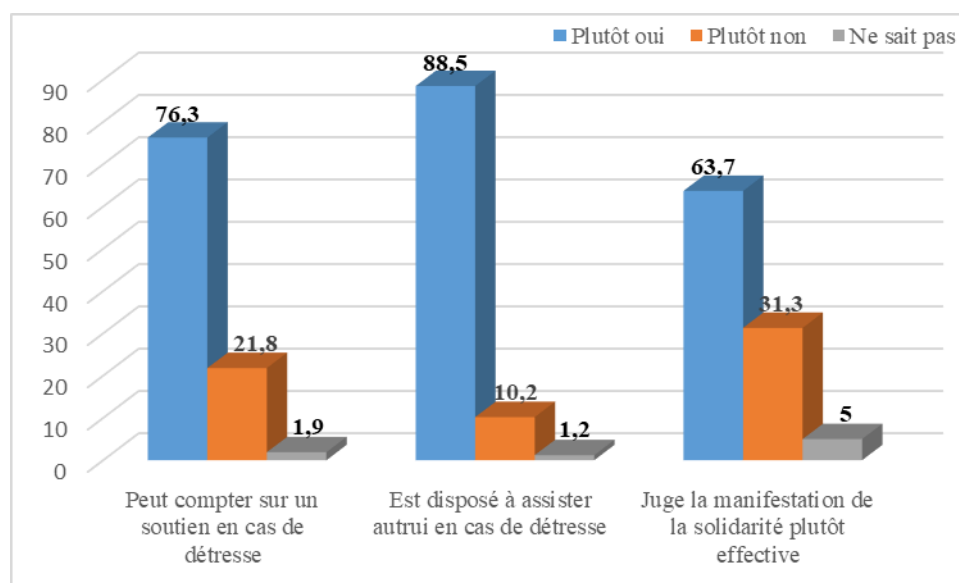
### 1.2.1- Manifestation de la solidarité horizontale

Selon les répondants, trois éléments permettent d'apprécier l'expression de la solidarité horizontale en Côte d'Ivoire. Ce sont : la possibilité de compter sur un tiers en cas de détresse, la volonté d'assister autrui en détresse et l'opinion sur la manifestation de la solidarité.

*Tableau 1: Expression de la solidarité horizontale en Côte d'Ivoire (%)*

| VARIABLES   | Plutôt oui | Plutôt non | Ne sait pas |
|---|------------|------------|-------------|
| Peut compter sur un soutien en cas de détresse          | 76.3       | 21.8       | 1.9         |
| Est disposé à assister autrui en cas de détresse        | 88.5       | 10.2       | 1.2         |
| Juge la manifestation de la solidarité plutôt effective | 63.7       | 31.3       | 5.0         |

*Figure 1: Expression de la solidarité en Côte d'Ivoire (%)*



En effet, les populations dans leur majorité (76.3%) estiment pouvoir compter sur une tierce personne en cas de difficultés (problème financier, maladie, deuil, etc.). Aussi sont-elles prêtes (88.5%) à venir en aide à autrui lorsque ce dernier est dans le besoin.

Dans l'un comme dans l'autre cas, les liens de filiation et amicaux sont les facteurs qui sont majoritairement évoqués par les populations pour justifier la manifestation de la solidarité à l'endroit de l'autre. Les enquêtés comptent prioritairement et dans l'ordre, sur la famille (68.8%), les amis et la communauté immédiate que constituent les voisins proches et du quartier (22.5%). Elles font également référence à ces deux entités lorsqu'il est question de venir en aide à une tierce personne dans une situation identique. Les populations sont disposées à venir en aide prioritairement dans l'ordre, à un membre de la famille (38.9%), aux amis et voisins proches et du quartier (35.7%).

*Ainsi, la famille qui est la micro représentation de la communauté, se présente comme le cadre idéal de l'expression de la solidarité. Les enquêtés (43.2%), soutiennent que cette valeur doit être prioritairement promue par « les individus et les familles ». Cet avis est largement partagé en milieu rural (46%) qui en conserve encore la pratique.*

### **1.2.2- Manifestation de la solidarité verticale**

A l'inverse de la solidarité horizontale, celle dite verticale qui se traduit par l'action de l'Etat à l'endroit de ses citoyens, n'est pas ressentie par les populations. D'ailleurs, seulement 2.6% des populations estiment pouvoir compter sur l'aide des structures de l'Etat en cas de difficultés. Toute chose qui situe, de l'avis des répondants, sur la faiblesse des actions de solidarité de l'Etat à l'endroit des populations.

Pour y remédier, elles invitent l'Etat et les collectivités locales, à s'y impliquer davantage. Cette exhortation est traduite par une proportion non négligeable de la population (33.32%).

Ainsi, l'action gouvernementale, notamment à l'endroit des victimes de la crise ivoirienne (personnes déplacées internes, réfugiés, victimes de dommages économiques, physiques et moraux), pourrait consolider les acquis obtenus de celles des individus et de la communauté. Selon le rapport de l'enquête d'opinion sur la cohésion sociale (OSCS, 2013) « *la prise en charge des victimes des crises constitue une préoccupation majeure dans le processus de réconciliation nationale et le renforcement de la cohésion sociale* ». Déjà engagé dans cette dynamique de prise en charge des victimes, l'Etat a mis en place diverses structures<sup>6</sup> qui ont permis l'identification des victimes. Après une phase pilote qui a débuté le 4 juillet 2015 avec le Programme National de Cohésion Sociale, ce sont plus de 4500 personnes qui ont été indemnisées jusqu'à la fin de 2016.

<sup>6</sup> Ce sont entre autres la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR) créée le 13 mai 2011, le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) lancé en 2013, la Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes (CONARIV) créée le 24 mars 2015 pour poursuivre l'œuvre de la CDVR et le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de l'Indemnisation des Victimes (MSCSIV) créé en janvier 2016.

Cette compassion de l'Etat à l'endroit des victimes a contribué à réconcilier les populations. D'ailleurs, selon 58.5% des enquêtés, la réconciliation est « plutôt une réalité » en Côte d'Ivoire. Cette tendance est largement partagée par les partisans du RDR (79%), les groupes Gur (73%) et Mandé Nord (71.3%), les Musulmans (71.1%) et les jeunes (65.8%).

Il faut noter que la réconciliation est avant tout un processus inclusif et consultatif par lequel des entités sociales et politiques autrefois antagonistes parviennent par des mécanismes tels que le dialogue et la médiation, à un état d'acceptation mutuelle, d'aplanissement des différends et d'harmonie. Elle inclut des instruments clés tels que la justice ainsi que les notions de vérité, de cicatrisation et de réparation afin d'assurer la transition d'un passé divisé à un avenir commun<sup>7</sup>.

Nonobstant ces acquis, une frange significative (41.5%) des enquêtés est d'avis contraire. Elle estime en effet que la réconciliation entre les populations ivoiriennes n'est pas effective. Cette position est majoritairement défendue par les militants et sympathisants du FPI (64.7%). Le sentiment de « *peu de volonté des autorités ivoiriennes à réconcilier les populations* », défendue par cette frange, se retrouve également chez des répondants qui estiment que la solidarité n'est toujours pas une réalité (36,3%) dans le pays.

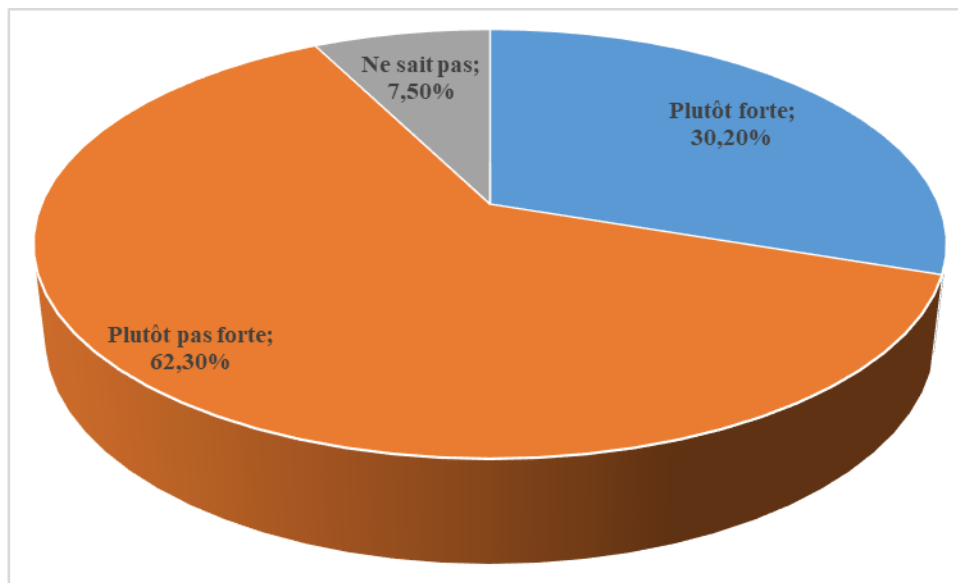
En outre, 21.8% d'Ivoiriens déclarent ne pas pouvoir compter vraiment sur un soutien en cas de « détresse ». Cet avis est plus partagé par les personnes de plus de 50 ans, notamment les retraités ainsi que par celles ayant « un niveau scolaire plutôt bas » (sans aucun niveau scolaire). Si pour les premières, l'âge leur confère un statut social ne facilitant pas la demande d'aide à autrui (principe de dignité), pour les secondes, le manque d'instruction est un frein à leur insertion sociale.

### **I.3- De l'expression de la cohésion sociale**

***Le niveau de la cohésion sociale ne correspond toujours pas aux attentes des populations : la cohésion entre les couches sociales est jugée encore insatisfaisante par une frange importante de la population.***

Plus de la moitié des populations (62.3%) estiment que la cohésion sociale est « plutôt faible ». Cet avis qu'elles justifient par une inégalité de traitement, est majoritairement partagé par les populations de l'Indénié-Djuablin (96.8%), les groupes Lagunaires (75.2%) et Krou (72.8%), les partisans des partis politiques UDPCI (79.5%) et FPI (75.9%) et les salariés du public (78.3%).

<sup>7</sup> En amont, la réconciliation est avant tout un état d'esprit, une démarche individuelle et volontariste, une volonté de vivre ensemble à nouveau avec l'autre, dans la tolérance et l'acceptation. En aval, la réconciliation est l'aboutissement de tout un processus, car cette volonté doit se traduire par des changements de comportements, des faits et gestes concrets de la vie de tous les jours. Cette volonté est souvent spontanée, mais parfois il faut la susciter, car devant l'impératif de paix, de démocratie et de développement, la réconciliation devient une nécessité (SNRCS 2016-2020).

**Figure 2: Opinions des populations sur les degrés de la cohésion sociale**

### 1.3.1- Inégalité dans la jouissance des droits

Les populations soutenant la faiblesse de la cohésion sociale justifient leur opinion par le sentiment d'une relative injustice sociale entre riche et pauvre nourri selon les répondants, par la mauvaise qualité de l'appareil judiciaire (41%). L'injustice sociale est entendue comme une construction morale et politique mettant en exergue une inégalité des droits et la déficience d'une solidarité collective entre les personnes d'une société donnée.

En effet, certains enquêtés (55.5%) estiment qu'aujourd'hui, « *chaque individu n'a vraiment pas la possibilité de trouver la place qu'il mérite dans la société* ». Cette opinion selon les répondants, est motivée principalement par les actes de favoritisme (46.5%) du Gouvernement à l'endroit de personnes proches (ethnie, région, parti politique) et de corruption (37%) qui sévissent dans les services publics. Pour ces enquêtés, l'accès aux emplois, aux services publics et aux bourses de l'État et les nominations aux hautes fonctions de l'État reposent moins sur une base objective de compétence que sur le favoritisme et le népotisme. Ce sentiment est partagé entre autres par les militants et sympathisants du FPI (71.9%), les peuples lagunaires (69.9%), les personnes ayant un niveau d'étude supérieure (67.7%) et les hommes (59.4%).

De même, 46.5% des « *enquêtés ont le sentiment que l'État aide davantage les riches* » que les pauvres. Tout comme le sentiment mentionné supra, celui-ci est soutenu par les lagunaires (60.9%), les partisans et les sympathisants du FPI (57.2%) et les hommes (49.5%). Ces deux avis sont partagés par les hommes, les lagunaires, les partisans du FPI.

Ce sentiment d'inégalité dans la jouissance des droits et de discrimination entre les populations est relativisé par une frange de la population qui affirme se sentir bien dans la société ivoirienne.

### 1.3.2- *Sentiment d'un bien-être social*

Une frange de la population a le sentiment d'être « plutôt bien intégrée » dans la société ivoirienne (66.8%) et une autre « d'appartenir avant tout à la Côte d'Ivoire » (54.7%). Ces affirmations dénotent d'une façon générale de l'amélioration des rapports des populations avec leurs gouvernants. Ainsi, sans toutefois négliger la proportion de ceux qui se reconnaissent plus en leur village (30.8%) dont la majeure partie est constituée de ruraux et de personnes sans instruction, la tendance de ces sentiments donne l'espoir de la construction d'une nation ivoirienne forte.

La nation désigne un groupe humain dont les membres sont liés par des affinités qui peuvent être ethniques, sociales, géographiques, historiques ou culturelles, et dont la cohérence repose sur une aspiration à former ou à maintenir une communauté. Ernest Renan la définit simplement par « la volonté de vivre ensemble »<sup>8</sup>. Cette avancée a l'avantage de déconstruire le sentiment de rejet qui a induit un repli sur soi au sein de certaines communautés et porter atteinte au processus de réconciliation nationale et au renforcement de la cohésion sociale entre toutes les composantes du pays.

Cette tendance positive ne doit pas conduire à occulter les sentiments d'injustice et d'exclusion sociale que relevait déjà le rapport de l'étude de 2013 comme étant le second facteur de fragilisation de la cohésion sociale. Ces deux facteurs ont été traités sous l'angle de la discrimination sociale dont les éléments constitutifs sont « *le tribalisme, la favoritisme, la corruption, en somme tout ce qui renvoie à un sentiment d'injustice et d'exclusion sociale* ». Le repli qui en est la résultante, privilégie la communauté « tribale, religieuse ou autre » au détriment de la compétence et de la bonne gouvernance.

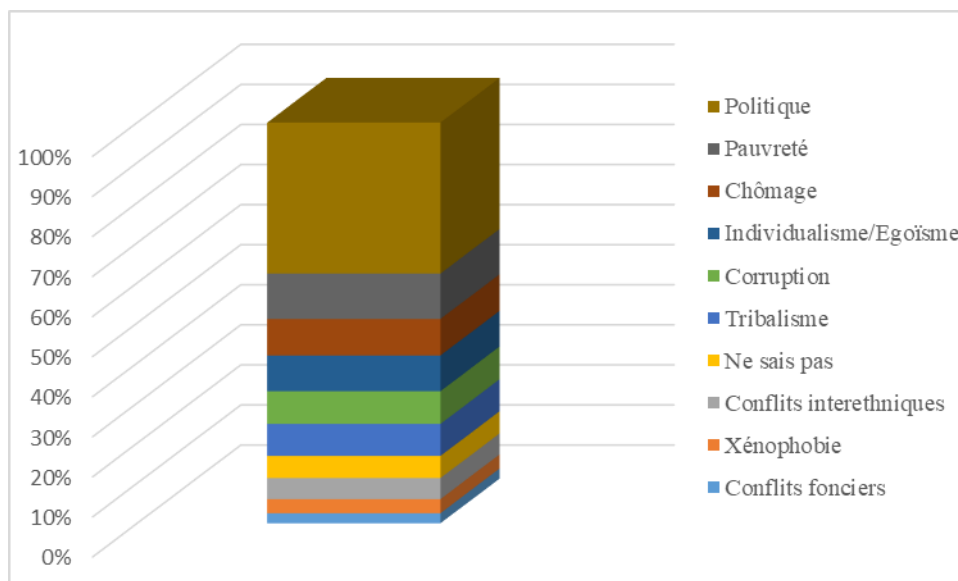
## II- FACTEURS DE FRAGILISATION DE LA SOLIDARITE ET DE LA COHESION SOCIALE

*Cinq principaux facteurs sont évoqués comme étant des éléments de fragilisation de la cohésion sociale. Ce sont : la politique, la pauvreté, le chômage, la méfiance des populations vis-à-vis de l'État et l'insécurité.*

En 2013, l'étude menée par l'OSCS pour évaluer le niveau de solidarité et de cohésion sociale dans le District Autonome d'Abidjan relevait six facteurs comme de potentiels éléments pouvant fragiliser la cohésion sociale. Ce sont dans l'ordre le chômage des jeunes (45.9%), la discrimination (44%), la cherté du coût de la vie (36.7%), la pauvreté (32.8%), les attaques répétées (28.8%), la justice des vainqueurs (26.6%), l'emprisonnement des partisans de l'ex-Majorité Présidentielle (ex-MP) (24.7%), l'individualisme (18.9%) et le non-retour des exilés (14.1%).

Chacun de ces facteurs, excepté l'emprisonnement des partisans de l'ex-MP et le non-retour des exilés, est à nouveau mentionné par les populations.

<sup>8</sup> Qu'est-ce qu'une nation, Conférence faite à la Sorbonne, le 11 mars 1882.

**Figure 3: Facteurs de fragilisation de la cohésion sociale en 2016**

## II.1- Expression du jeu politique

***37.68% des enquêtés estiment que la politique est le principal facteur de fragilisation de la solidarité et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.***

La politique est un concept polysémique qui au sens le plus large, indique le cadre général dans lequel une société ou une population est dirigée par des hommes. Dans une acception plus restrictive, la politique se réfère à l'exercice du pouvoir, c'est-à-dire aux luttes de pouvoir et de représentativité entre des hommes et des femmes et les partis politiques auxquels ils peuvent appartenir, tout comme à la gestion de ce même pouvoir.

C'est justement cette dernière appréhension de la notion de la politique qui est adoptée par les enquêtés qui la considère comme étant le premier facteur à la base de la détérioration des valeurs de solidarité et de cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Cela s'explique par la succession de remous sociaux qu'a connus le pays depuis les années 90, relativement à la prise et à la gestion du pouvoir. Cette situation qui est liée à la carence de culture démocratique aussi bien chez des acteurs politiques que chez leurs partisans, a fait le lit de l'usage de la violence comme un moyen d'expression ou de revendication. D'abord le « boycott actif » de 1995, ensuite le coup d'État de 1999, les élections générales de 2000 et 2001, la rébellion armée de 2002 et enfin la crise post-électorale de 2010-2011, sont les facteurs de la représentation négative du jeu politique chez les populations.

Ces conflits socio-politiques ou militaro-politiques qui ont fortement dégradé à la fois les conditions de vie des populations et les rapports sociaux entre les différents peuples, restent présents dans les esprits et la mémoire collective des Ivoiriens. Partant de ce fait, l'exercice de la politique en tant que mode de gouvernance et moyens d'accès à la fonction suprême de chef d'État, devient alors un facteur de tension et source de conflits impactant négativement la solidarité et la cohésion sociale. Le

manque de sincérité des acteurs politiques vis-à-vis des populations et autres acteurs partageant avec eux l'arène politique, en ajoute à la méfiance.

Selon le rapport final de la Commission de Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR-2014), la politique est perçue comme la principale source de la crise ivoirienne<sup>9</sup>. Dans sa manifestation en Côte d'Ivoire, elle reste plus clanique qu'idéologique. Les rapports qui la structurent dépassent l'adversité entre les candidats pour s'étendre au niveau social avec la prise en compte de l'inimitié entre les partisans. Conscient de cette réalité et en vue d'éviter ce genre de conflit à l'avenir, le Gouvernement a mis en place en avril 2012, un Cadre Permanent de Dialogue (CPD) entre le pouvoir et les formations politiques de l'opposition. Dans son fonctionnement, ce cadre est une plateforme d'échanges, de réflexions, de propositions et d'actions dont le but est, non seulement d'améliorer les relations entre le pouvoir et l'opposition, mais également de consolider la confiance entre eux.

Cette plateforme d'échanges a permis d'améliorer sensiblement l'environnement politique par une relative baisse de la méfiance entre les différents acteurs. L'on a assisté à la mise en œuvre de mesures d'apaisement comme la libération<sup>10</sup> par vagues successives de certains prisonniers de la crise post-électorale, l'annulation des sanctions contre certains dirigeants de l'ex-parti au pouvoir, le dégel des avoirs de certains proches de l'ancien régime et le retour de plusieurs exilés politiques. Cet environnement apaisé a favorisé la participation des partis politiques de l'opposition aux différents scrutins présidentiels et législatifs de 2015 et 2016 à l'exception de certains proches de l'ex Président de la République Laurent Gbagbo.

## II.2- Pauvreté

***Selon 11.32% des enquêtés, la pauvreté est le second facteur qui porte atteinte à la solidarité et à la cohésion sociale.***

La pauvreté est un concept multidimensionnel et complexe, généralement représenté sous les trois dimensions suivantes : (i) monétaire, (ii) manque ou non satisfaction des besoins vitaux et (iii) sociologique et psychologique.

La pauvreté est la « condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de manière durable ou chronique de ressources, de moyens, de choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaires pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux<sup>11</sup> ».

<sup>9</sup> La politique, perçue comme la principale source de la crise ivoirienne, devient une affaire d'arrangements plutôt que de droits, d'un présidentialisme fort, excessif selon certains, dans lequel on cherche un substitut du père protecteur, de pratiques de mise en échec de l'État, de défiance envers la Loi, le peuple et les autorités dont sont coutumiers les dirigeants comme les citoyens ordinaires (CDVR, Rapport final, 2014, p98).

<sup>10</sup> 79 personnes sur 83 supposées être proches de l'ex chef d'État M. Laurent GBAGBO ont été inculpées pour diverses raisons : atteinte à la défense nationale, attentat ou complot contre l'autorité de l'État, constitution de bandes armées, direction ou participation à une bande, participation à un mouvement insurrectionnel, trouble à l'ordre public, coalition de fonctionnaires, rébellion, usurpation de fonction, tribalisme et xénophobie.

<sup>11</sup> Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, E/C.12/2001/10

En Côte d'Ivoire, la mesure de la pauvreté est bâtie autour de la dimension monétaire qui s'appuie sur un indicateur de bien-être et un seuil de pauvreté<sup>12</sup>. Selon l'ENV 2015<sup>13</sup>, la pauvreté est définie au plan économique, « *comme l'état d'une personne ou d'un groupe de personnes qui manque de ressources matérielles ou financières pour satisfaire ses besoins vitaux, à savoir : se nourrir, avoir accès à l'eau potable, se soigner, scolariser ses enfants, se loger décentement, assurer sa sécurité, se vêtir* ». Elle se rapporte également à la faiblesse du pouvoir d'achat des individus et des ménages ruraux et urbains, autrement à la satisfaction des besoins de base des populations. Chez les jeunes, elle se matérialise par une quasi-dépendance des autres en dépit de tous les efforts consentis au quotidien pour subvenir aux besoins de première nécessité. Vu sous cet angle, la pauvreté est « *un mal être, un manque qui cause une déficience naturelle* », « *une insuffisance des choses liées à la vie* ».

Sur le plan sociologique, la pauvreté se traduit par (i) la perte d'autonomie et l'exclusion des réseaux de solidarité, (ii) l'incapacité de vivre selon les normes en vigueur dans la société, (iii) la dégradation des valeurs morales observables à travers des fléaux tels que la délinquance juvénile, la prostitution, la criminalité, la débauche et par des pratiques comme le népotisme, le clientélisme et le laxisme, (iv) la catégorisation sociale en termes d'opposition entre pauvres ou inférieures et riches ou supérieures. Sur le plan psychologique, elle s'apparente à des sentiments de précarité, de vulnérabilité, d'impuissance face aux problèmes sociaux voire familiaux, d'insécurité et d'infériorité induisant une mise en marge sociale.

Depuis la fin de la crise post-électorale, le Gouvernement a fait des efforts en vue de satisfaire les besoins des populations. Selon le Fonds Monétaire International (FMI, juin 2016), les résultats économiques des quatre dernières années ont été « *impressionnants, contrastant avec les dix années précédentes marquées par des conflits et une stagnation économique* ». Cette situation a été favorisée par la normalisation de l'environnement politique et une politique de soutien budgétaire. L'on a assisté à un allègement considérable de la dette accordée au titre de l'initiative PPTE<sup>14</sup> et de l'IADM<sup>15</sup>. De même, des réformes visant à renforcer le climat des affaires ont conduit à une accélération réelle de l'activité économique. « *Porté par l'investissement et la consommation, le PIB réel a progressé de 9 % par an en moyenne pendant la période 2012-2015, inversant ainsi une baisse du revenu par habitant longue de 10 ans* »<sup>16</sup>. Toute chose qui a permis un recul pondéré de la pauvreté en Côte d'Ivoire de 51% en 2011 à 46.3%<sup>17</sup> en 2015. Cette croissance s'est accompagnée d'un relèvement des prix des produits agricoles dont le binôme café-cacao et de l'amélioration des infrastructures de base dans les zones rurales.

<sup>12</sup> L'indicateur de bien-être retenu est la dépense de consommation des ménages, utilisée principalement en raison des difficultés de collecte d'informations fiables sur les revenus de ceux-ci. Quant au seuil de pauvreté, il permet de distinguer les populations en deux groupes. Les populations dont la dépense de consommation est en dessous du seuil sont qualifiées de « pauvres » tandis que celles dont la consommation est au-dessus du seuil sont dites « non pauvres ».

<sup>13</sup> Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire : Profil de la pauvreté, 2015.

<sup>14</sup> PPTE : Pays Pauvres Très Endettés

<sup>15</sup> Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale

<sup>16</sup> Rapport du FMI No. 16/147 « Consultations de 2016 au titre de l'article IV, Rapport des services du FMI pour la Côte d'Ivoire », juin 2016.

<sup>17</sup> Selon la Banque Mondiale, plus de 388 millions de personnes, soit 43% de la population totale vivent dans une situation de pauvreté extrême en Afrique subsaharienne (Rapport 2015/2016).



Toutefois, le taux de pauvreté reste élevé vu qu'environ une personne sur deux vit sous le seuil de pauvreté. Selon l'ENV 2015, « *est pauvre en 2015, celui qui a une dépense de consommation inférieure à 737 Francs CFA par jour soit 269 075 Francs CFA par an. Le seuil d'extrême pauvreté correspondant au revenu le plus élevé du décile le plus pauvre (les 10% les plus pauvres de l'ensemble de la Côte d'Ivoire) est de 122 385 FCFA par tête et par individu, soit une dépense journalière de 335 FCFA* ». Selon le Rapport sur le développement humain 2015, la Côte d'Ivoire se situe à la 172<sup>ème</sup> place sur 188 pays, avec un indice global de développement humain inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

Le milieu rural reste toujours très pauvre (56.8%) même si cette pauvreté a reculé avec une relative progression en milieu urbain. Comme les années antérieures, les populations les plus vulnérables restent les femmes, les jeunes et les agriculteurs. Les localités abritant le plus de pauvre sont Abidjan (9,3%), le Haut-Sassandra (7.5%), le Gbèkè (5.3%) et le Tonkpi (5.7%).

### II.3- Chômage

***Le chômage est considéré par 9.12% des enquêtés comme le troisième facteur qui fragilise la solidarité et la cohésion sociale.***

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le chômage est la situation de la main-d'œuvre disponible à travailler qui est à la recherche d'un emploi, mais ne réussit pas à en trouver<sup>18</sup>. Un individu est donc considéré comme chômeur s'il n'a pas d'emploi, est à la recherche d'un emploi et actuellement disponible à travailler.

Ce phénomène qui est jugé par les populations comme étant le second facteur de fragilisation de la cohésion sociale, concerne plus la jeunesse sur laquelle ont davantage pesé les effets de la crise sociopolitique, notamment dans le domaine de l'emploi. Selon les résultats de l'enquête emploi de 2011, si les trois quarts des personnes en emploi en Côte d'Ivoire ont entre 25 et 60 ans, l'âge d'une proportion égale des chômeurs varie entre 14 et 35 ans. Le taux de chômage, entendu comme la proportion des chômeurs dans la main-d'œuvre totale (composée des chômeurs et des personnes en emploi), est selon le Bureau International du Travail (BIT), passé de 9.4% en 2012 à de 5.3% en février 2014 en Côte d'Ivoire<sup>19</sup>. Cependant, en tenant compte des travailleurs rémunérés en dessous du SMIG et les sous-emplois, ce chiffre atteint respectivement 9.4 % et 25 %.

En outre, en Côte d'Ivoire, le chômage est généralement de longue durée. L'ENSETE<sup>20</sup> 2013 indique que la durée moyenne de la quête d'emploi par les chômeurs est d'environ 4 ans pour 7 chômeurs sur 10. Ces taux sensiblement moins élevés cachent cependant de fortes disparités et dont les données montrent que le chômage est essentiellement urbain. Les catégories sociales les plus concernées sont

<sup>18</sup> La définition du chômage et de ce qu'est la main-d'œuvre disponible à travailler varie toutefois selon les pays. Le calcul peut également être influencé par de nombreuses variables. En milieu agricole, par exemple, les données d'une enquête peuvent changer de façon importante selon la période de l'année où elle a lieu.

<sup>19</sup> Le taux de chômage est passé pendant la décennie de crise de 6.2 % en 2002 à 15.7 % en 2008.

<sup>20</sup> Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants.

les jeunes (plus des trois quarts des chômeurs sont âgés de 14 à 35 ans), les femmes (53.4%) et les personnes faiblement instruites (près de 52% d'entre elles ont au plus le niveau primaire). La ville d'Abidjan avec 46.9% regroupe le plus grand nombre de chômeurs. Le visage urbain du chômage s'expliquerait en partie par l'inadéquation entre l'offre et la demande, entre les formations proposées par les universités et les besoins du marché de l'emploi.

Afin d'endiguer cet obstacle au renforcement de la cohésion sociale, eu égard ses incidences économiques, sociologiques et psychologiques tant sur l'individu que sur la famille, le Gouvernement s'est engagé dans une politique de création d'emploi. En quelques années, cette politique a positivement influencé l'évolution de la courbe du taux de chômage. En effet, cette baisse du taux des chômeurs traduit les efforts consentis par le gouvernement en faveur du rétablissement de la dignité humaine, notamment celle des jeunes potentiellement exposés aux vicissitudes de la vie avec les opportunités créées par l'agence Emploi-Jeunes.

Au cours de son adresse à la nation pour les vœux du nouvel an le 31 décembre 2016, le Président de la République a souligné à ce sujet que les 600 mille emplois environ créés en 2016 « *constituent des résultats tangibles qui nous encouragent à redoubler d'efforts* ». Concernant les jeunes, il a affirmé sa volonté de mettre tout en œuvre en 2017 pour qu'ils puissent avoir des emplois, toute chose favorisant leur participation au développement de notre pays. D'ailleurs, selon le Rapport mondial sur le développement humain 2016, la Côte d'Ivoire se situe au 155<sup>ème</sup> rang sur 188. Ainsi de 2013 à 2015, elle aura gagnée 13 places. Ce qui dénote de l'effort d'investissement fait par le pays en deux ans.

**Figure 4: Évolution du taux de chômage en Côte d'Ivoire de 2002 à 2014 selon le BIT**



**Source : Koba & Kouakou : « Emploi des jeunes en Côte d'Ivoire : Une étude diagnostique », 2015**

La cherté de la vie, ajoutée au chômage accentue la précarité des populations. En effet, plus de 30% des interviewés affirment que l'augmentation du coût de la vie est un élément déterminant dans la dégradation de la cohésion sociale. En réalité, la cherté de la vie impacte négativement les conditions de vie des populations dont une frange importante qui n'a pas de revenus suffisants. Cela contribue à créer une certaine différenciation sociale, accentuant le fossé entre personnes riches et personnes pauvres.

Selon 30.2% des répondants, l'État doit faire de la réduction du coût de la vie, une priorité dans sa politique de renforcement de la cohésion sociale. Il est à noter qu'en 2013, cette préoccupation avait été mentionnée par 36.7% des populations selon l'étude de l'OSCS sur le niveau de solidarité et de cohésion sociale comme le troisième facteur potentiel de fragilisation de la cohésion sociale. Bien que ce taux soit en régression de 06.5%, l'on pourrait affirmer au regard de la récente flambée du coût des denrées, que le taux de croissance économique favorisé par le PND 2012-2015, n'a pas fortement contribué à sortir les plus pauvres de leur situation de précarité.

#### **II.4- Déficit de confiance en l'État et ses relais locaux**

*28.64% des enquêtés font plus confiance aux chefs traditionnels locaux comme autorités capables de défendre leurs intérêts parce que jugés plus proches d'eux culturellement et partageant souvent des visions communes. Les chefs traditionnels sont donc jugés aptes à défendre les intérêts des populations plus que les autorités administratives et politiques locales. Cette confiance se justifie majoritairement par leur plus grande accessibilité (62.4%) aux autorités coutumières et leur préoccupation du bien-être des populations (26.8%) par rapport aux autorités administratives et politiques. Seulement, 24.71% accordent leur confiance au corps préfectoral.*

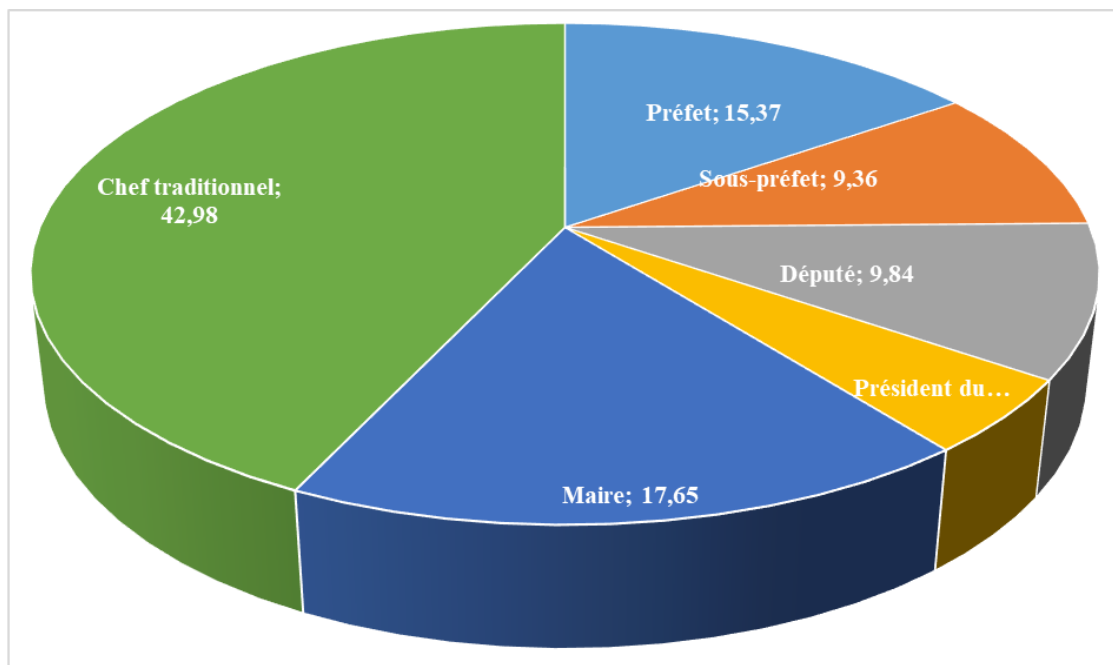
La difficulté des représentants locaux de l'État à faire face ou à résoudre les problèmes des populations au plan local et l'éloignement de certains services ont créé chez les populations un manque de confiance et une méfiance vis-à-vis de l'État. Les assassinats sommaires de présumés coupables par les populations, les manifestations liées au coût élevé des factures d'électricité à Bouaké<sup>21</sup> et les affrontements entre les populations et les forces de défense et de sécurité, notamment à Katiola, Doropo et Bouaké en 2016, illustrent parfaitement cette affirmation. Cette situation rend difficile la tâche de ces représentants locaux qui devaient garantir la discipline, l'ordre et la paix dans les différentes circonscriptions administratives.

Ce rôle semble seoir plus aux chefs traditionnels selon plusieurs enquêtés. En effet, les autorités traditionnelles ont été désignées par 42.98% des personnes ayant porté leur choix sur l'une des autorités citées, comme celles pouvant améliorer la cohésion sociale dans leur localité.

<sup>21</sup> En juillet 2016, la Compagnie Ivoirienne d'Électricité a émis à Bouaké deux factures d'électricité à ses clients. Cette situation a suscité le mécontentement de ses abonnés qui l'ont manifesté violemment dans plusieurs localités, notamment à Bouaké, Yamoussoukro, Tiassalé et Daloa.

**Tableau 2: Opinions des populations sur différentes autorités pouvant aider à l'amélioration de la cohésion sociale**

| Liste des autorités           | Variables  | %            |
|-------------------------------|------------|--------------|
| Préfet                        | 256        | 15,37        |
| Sous-préfet                   | 156        | 9,36         |
| Député                        | 164        | 9,84         |
| Président du conseil régional | 80         | 4,80         |
| Maire                         | 294        | 17,65        |
| Chef traditionnel             | <b>716</b> | <b>42,98</b> |
| Total                         | 1666       | 100,00       |

**Figure 5: Opinions des populations sur différentes autorités pouvant aider à l'amélioration de la cohésion sociale**

Les actions des autorités administratives (corps préfectoral, 16.4%) et politiques (député, maire, conseiller régional, 21.6%) ne sont pas bien perçues par les populations. Si pour les premières, le manque de confiance et le sentiment de défendre les « riches » au détriment des « pauvres » au niveau local sont les arguments qui prévalent, pour les secondes, leur éloignement des populations une fois leur suffrage obtenu en est la principale raison. Or, l'un des principes fondamentaux de la stabilité d'un peuple réside dans la confiance en soi et aux autres, surtout en ses dirigeants.

L'action de l'État en faveur du rétablissement de la confiance verticale, c'est-à-dire entre les administrateurs et les administrés, ne semble pas bien perçue. Cela ne résout pas la méfiance des populations vis-à-vis de ces autorités dans une Côte d'Ivoire secouée par des crises dont les séquelles restent tout de même prégnantes tant au niveau social, économique que politique dans la mémoire des populations. Cette méfiance vis-à-vis de l'État à travers ses représentants peut induire des ressentiments profonds alimentant divers mouvements de contestation d'ordre social et de règlement

extra-judiciaire des différends. De la sorte, l'autorité administrative locale est moins perçue comme un allié du renforcement de la cohésion sociale et de l'expression de la solidarité verticale, que comme un vecteur de l'obstruction de l'intérêt des populations.

De ce point de vue, la cohésion sociale pourrait s'obtenir par une implication effective des acteurs locaux de l'État dans les actions d'amélioration des conditions de vie des populations. Ils devraient, de ce fait, se rapprocher davantage des administrés et être à leur écoute.

### **La montée du cycle de violence à l'égard des symboles de l'État**

- 27 novembre 2014 à Odienné

*La mort d'un adolescent, conducteur de moto taxi arrêté par la police pour « menace de mort, destruction de bien d'autrui et violence et voie de faits », a provoqué de violentes manifestations. En signe de protestation, des manifestants s'en sont pris au commissariat, à la brigade de gendarmerie et à la préfecture. Au cours de ces manifestations, des armes des forces de sécurité ont été emportées et de nombreux biens matériels détruits.*

- 22 juillet 2016 à Bouaké

*Une marche de protestation contre la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) conduit au pillage de la préfecture de police et au saccage de la résidence du maire de la commune. Des armes et des treillis militaires ont été emportés par les manifestants.*

- 04 octobre 2016 à Katiola

*Le meurtre d'un jeune, soupçonné d'être un voleur par un élément de la police en service dans la ville, a conduit à l'incendie du commissariat et du domicile d'un officier. Des engins (voitures et motos) sont partis en fumée et deux (02) blessés ont été enregistrés.*

*Source : Rapports de monitoring de l'OSCS*

## **II.5- Situation sécuritaire**

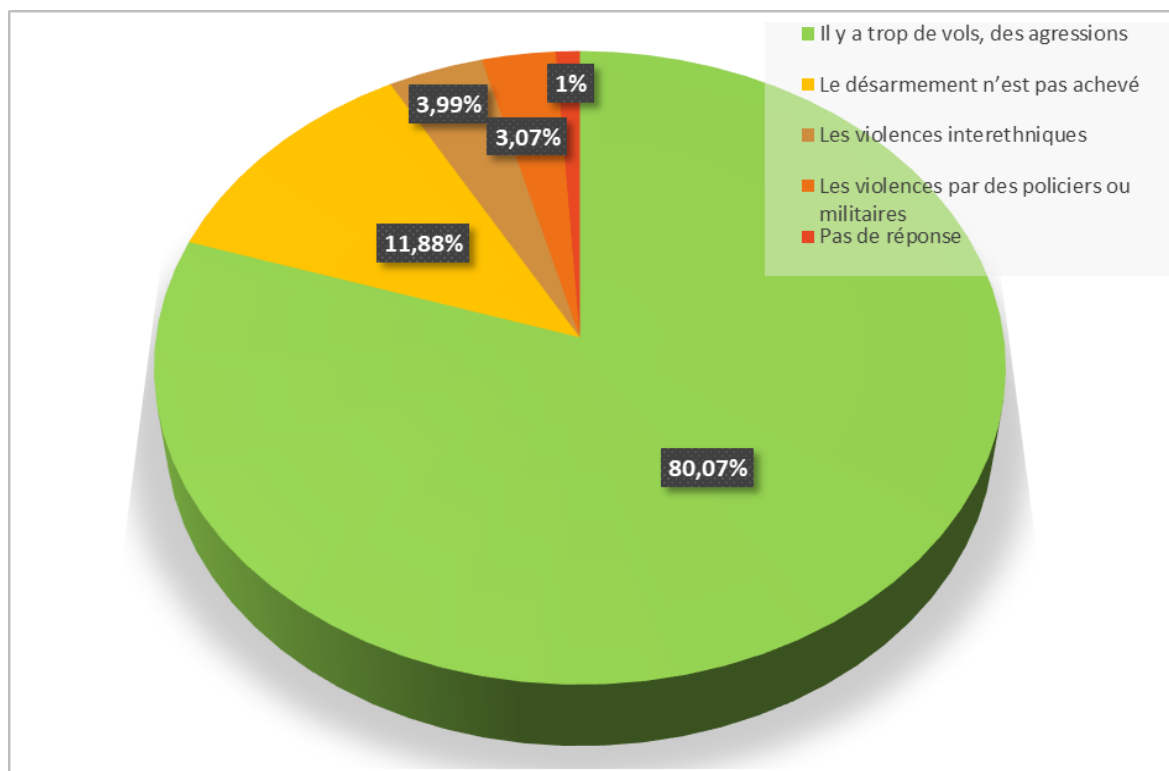
***Selon les enquêtés, 48.2% de la population ne se sentent pas en sécurité dans leur vie quotidienne parce que la jugeant mauvaise (48.4%).***

Le sentiment d'insécurité se présente comme une émotion personnelle, une perception humaine par rapport aux espaces qu'occupe chaque répondant. Si dans l'ensemble, plus de la moitié des populations (58.9%) font « plutôt confiance » aux forces

nationales de sécurité, il en est autrement pour l'amélioration de la situation sécuritaire.

.La principale raison évoquée par 80.1% de cette frange sociale ne se sentant pas en sécurité est la récurrence des vols et des agressions dans plusieurs localités du pays. Les vols à main armée et autres formes d'agression entre individus ou en bandes sont courants, et les enlèvements d'enfants ont entre autres été mentionnés ; tout comme la présence des chasseurs traditionnels armés, communément appelés « dozo<sup>22</sup> » qui se substituent à certains endroits aux forces de l'ordre.

*Figure 6: Opinion des populations sur la sécurité des personnes et des biens*



Cette persistance de l'insécurité est rattachée aux effets pervers des décennies de crise que la Côte d'Ivoire a traversées, notamment celle d'après le scrutin présidentiel de 2010. En avril 2012, les armes en circulation étaient estimées à 101 300<sup>23</sup> sur l'étendue du territoire, estimation faite sur la base de l'effectif des belligérants, y compris les miliciens et les dozos. Cette détention d'armes, parfois illicite, a augmenté considérablement pendant la crise, principalement en raison de l'effondrement des unités militaires, du pillage des magasins d'armes et de la fourniture d'armes aux milices et aux groupes d'autodéfense.

Certes, la mise en œuvre du processus de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) a contribué à la baisse de l'indice de sécurité de 3.8 en 2012 à 1.1 en 2016. Cependant, il reste que des armes sont toujours en circulation et détenues illégalement

<sup>22</sup> Les dozo sont des chasseurs traditionnels qui étaient également en charge de la sécurité de leurs communautés.

<sup>23</sup> Programme d'appui à la Lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres et à la sécurisation communautaire, avril 2012.

par des personnes qui s'en prennent aux populations et aux opérateurs économiques. Les phénomènes les plus courants qui perturbent le quotidien des populations sont la délinquance juvénile visible avec les « enfants en rupture sociale<sup>24</sup> » et les « coupeurs de route ».

Pourtant, les causes de l'insécurité ne sauraient être réduites aux seuls effets pervers des conflits armés. Elles pourraient également être recherchées à la fois aux niveaux structurel, social et institutionnel. En effet, il est à noter que depuis les indépendances, les pays de l'Afrique subsaharienne ont connu une forte urbanisation. Cette situation est de nature à créer en dépit des efforts consentis par les autorités, un déséquilibre entre la croissance urbaine et la capacité des gouvernants à planifier et à maîtriser la sécurité.

Au niveau social, on note la déchéance de l'influence familiale dans un contexte où le modèle unique de famille patriarcale est en pleine évolution et diversification. Il convient de considérer ici le phénomène dans sa globalité : le manque d'autorité paternelle au niveau familial, l'école et le modèle d'éducation, l'adéquation formation professionnelle et emploi et, les réseaux de socialisation formels et informels. L'ensemble de ces facteurs mal maîtrisés peut expliquer tous les comportements déviants de la jeunesse actuelle et favoriser une rupture du lien social et le banditisme. L'absence par exemple de moyens de subsistance et de perspectives de réintégration économique et sociale de certains combattants formels ou associés, les pousse vers le banditisme.

L'on pourrait également évoquer la reproduction d'une culture de la violence tolérée aussi bien dans la société qu'en milieu scolaire et étudiantin depuis les années 90 suite à l'instauration du multipartisme. À cela, il faut ajouter la recherche du gain facile à travers la cybercriminalité.

Les causes institutionnelles s'analysent surtout au niveau de la justice ivoirienne. La faiblesse du système judiciaire et son caractère partial ont souvent été évoqués pour soutenir l'idée d'amplification de l'insécurité urbaine et rurale. À cela viennent s'ajouter la lenteur de la justice à enquêter et à poursuivre un certain nombre de personnes présumées coupables de crimes divers dans la crise postélectorale et la corruption dans le milieu judiciaire. Autrement dit, il existe un environnement tendant à encourager l'impunité qui pourrait pousser à la récidive et à la vengeance.

En plus de ces dysfonctionnements, le sentiment de complicité et de collaboration entre les forces de défense et de sécurité nationales et les délinquants, est souvent développé. Ce sentiment se nourrit de fréquents faits de grand banditisme et de la circulation des armes légères et de petits calibres nonobstant le DDR et les différentes opérations de sécurisation.

<sup>24</sup> Cette expression fait référence à des groupes d'enfants âgés de 8 à 18 qui après la crise postélectorale de 2011, commettent des attaques et autres actes de violences en masse dans plusieurs communes du pays.

### III- FACTEURS DE RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE LA COHESION SOCIALE

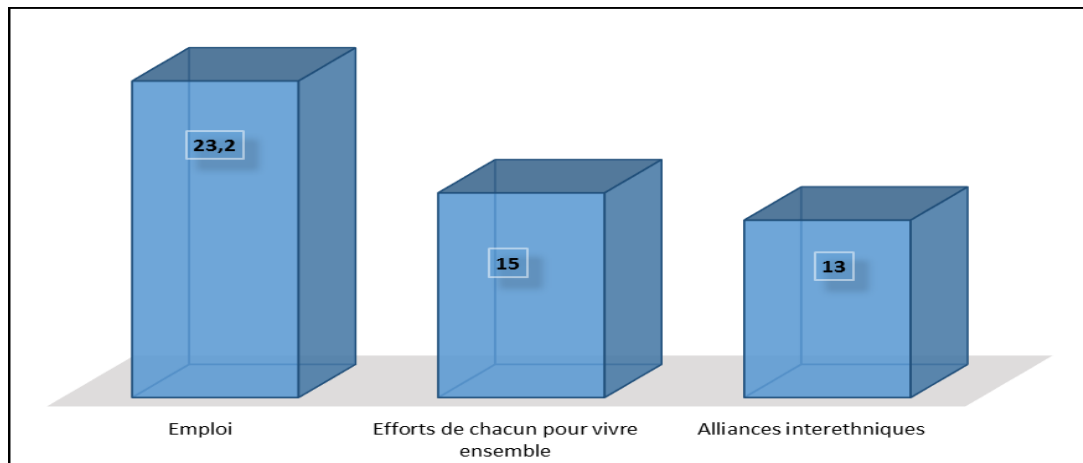
*Selon 35% des répondants, l'État est le mieux placé pour améliorer la cohésion sociale. Pour ce faire, il importe de mettre l'accent sur des facteurs indispensables que sont l'emploi, le vivre ensemble et les valeurs traditionnelles d'alliances interethniques. Toutefois, le renforcement de la cohésion sociale sur la base de ces éléments indispensables requiert également de l'ensemble de la population une implication effective.*

Les enquêtés estiment que la solidarité devrait avant tout être organisée par les individus et les familles (43.2%) et l'État ou les collectivités locales (33.2%). De même, ces deux entités sont dans l'ordre inverse, les mieux placées pour organiser la cohésion sociale, soit 35% pour l'État et 27.4% pour les individus. Cela confirme cependant l'idée que le développement d'un climat de paix où prévaut une société cohésive, est un chantier qui requiert l'implication de toutes les forces nationales et non nationales du pays.

**Tableau 3: Facteurs contribuant le plus au renforcement de la cohésion sociale par ordre d'importance**

| Facteurs contributifs à la cohésion sociale | 1 <sup>ère</sup> citation | 2 <sup>ème</sup> citation | 3 <sup>ème</sup> citation | Non cité | Total |
|---|---------------------------|---------------------------|---------------------------|----------|-------|
| L'accès à l'éducation                       | 12,5                      | 5,9                       | 7,5                       | 74,1     | 100   |
| L'emploi                                    | <b>23,2</b>               | 13,8                      | 7,0                       | 56,0     | 100   |
| L'augmentation du revenu                    | 6,6                       | 5,2                       | 5,2                       | 83,0     | 100   |
| L'accès aux soins de santé                  | 4,1                       | 7,2                       | 5,0                       | 83,7     | 100   |
| L'accès au logement                         | 0,7                       | 1,5                       | 2,0                       | 95,8     | 100   |
| L'accès au foncier                          | 2,0                       | 4,3                       | 3,3                       | 90,4     | 100   |
| La justice                                  | 11,3                      | 12,2                      | 9,7                       | 66,8     | 100   |
| La solidarité familiale                     | 10,8                      | 11,8                      | 9,4                       | 68,0     | 100   |
| Les efforts de chacun pour vivre ensemble   | 12,2                      | <b>15,0</b>               | 11,0                      | 61,8     | 100   |
| Les associations /ONG de DH                 | 1,6                       | 4,2                       | 4,2                       | 90,0     | 100   |
| La sécurité des biens et des personnes      | 3,9                       | 7,0                       | 11,1                      | 78,0     | 100   |
| Les alliances interethniques                | 4,4                       | 5,7                       | <b>13,0</b>               | 76,9     | 100   |
| Le retour des exilés                        | 4,7                       | 4,6                       | 8,5                       | 82,2     | 100   |
| Libération des prisonniers politiques       | 0,0                       | 0,1                       | 0,1                       | 99,8     | 100   |
| Ne sait pas                                 | 1,1                       | -                         | -                         | 98,9     | 100   |



**Figure 7: Facteurs contribuant le plus au renforcement de la cohésion sociale**

### III.1- Promotion de l'emploi jeune

***Pour 25.4% des populations, l'emploi est la première condition indispensable à la cohésion sociale ; 23.2% pensent aujourd'hui que l'emploi contribue à renforcer la cohésion sociale.***

La question de l'emploi<sup>25</sup> jeune occupe une place prépondérante dans le développement de la solidarité et de la cohésion sociale en ce qu'il est gage de sécurité sociale. Dans son sens le plus courant, l'emploi se définit par l'exercice d'une profession dans le cadre d'une activité rémunérée par un salaire. Il est gage de sécurité humaine (alimentaire, financière, sociale), donc de bien-être individuel et collectif. D'ailleurs, la pauvreté est le facteur majeur limitant la volonté de 82.8% des personnes prêtes à venir en aide à une autre en situation de détresse.

Au cours des ateliers régionaux organisés par l'OSCS dans les cinq zones géographiques Centre, Est, Nord, Ouest et Sud en octobre 2016, le manque d'emploi des jeunes, associé à la circulation d'armes légères et de petits calibres, a été cité comme le facteur dynamisant de l'insécurité dans les régions du pays. Déjà, l'étude réalisée par l'OSCS en 2013 relevait le chômage des jeunes (45.9%) et la pauvreté (32.8%) comme des facteurs primordiaux de fragilisation de la cohésion sociale. La représentation sociale que se font les acteurs sociaux de l'emploi crée une stratification sociale, à des niveaux précis, de personnes exerçant un métier et celles sans emploi. L'individu sans-emploi est classé dans la sphère au bas de l'échelle et ne jouit pas forcément de considération notable. Dans cette conjoncture socio-économique, les sans-emplois se sentent exclus d'une société où le non rémunéré n'a « pas de poids ». Ces personnes deviennent alors vulnérables. Cette vulnérabilité tient à une conception traditionnelle selon laquelle, le cadet social est soumis à son aîné.

<sup>25</sup> La question de l'emploi dans sa définition et sa compréhension demeure complexe. L'Agence d'études et de promotion de l'emploi (AGEPE) annonçait en juillet 2014 un taux de chômage de 9,4%, soit près d'un million de sans-emploi. Selon le Gouvernement ivoirien, le taux de chômage approcherait les 25%, si les critères dits internationaux étaient élargis aux réalités du terrain. Les chômeurs seraient alors d'environ 6,5 millions de personnes, chiffre assez proche des 7 millions annoncés en 2014 par le BIT. La population active en âge de travailler en Côte d'Ivoire est estimée à 10,5 millions de personnes, sur une population de 25 millions d'habitants, soit un taux de chômage de l'ordre de 42%, sur la base de critères non conventionnels, mais pouvant refléter la réalité du terrain.

En effet, les décennies de crises successives en Côte d'Ivoire ont contribué fortement à la détérioration des conditions de vie, notamment chez les jeunes. Ayant compris cela, le Gouvernement ivoirien a, depuis 2011, placé la lutte contre le chômage des jeunes au cœur de ses préoccupations. La création d'emplois, surtout en faveur des jeunes, figure au premier plan de l'action gouvernementale. À cet effet, certaines initiatives de promotion de l'emploi des jeunes reposant sur les différents plans nationaux de l'emploi, ont été mises en œuvre en visant trois grandes catégories de programmes et de projets destinés (i) à la formation des demandeurs d'emploi, (ii) à la prospection et au placement des demandeurs d'emploi et (iii) au financement des micros et petites entreprises.

Les différentes cibles de ces programmes sont les diplômés demandeurs de premier emploi, les jeunes sans qualification, les ex-groupes d'autodéfense, les jeunes ex-combattants, les jeunes handicapés, les groupements des jeunes ruraux et les jeunes déscolarisés. Selon une étude de l'UEMOA (2001-2002)<sup>26</sup>, même si le diplôme n'est pas un viatique contre le chômage, l'école continue de protéger contre le risque de se retrouver sans emploi.

Afin de suivre l'exécution de ces programmes, et au regard du poids démographique de la jeunesse (au moins 79%), de la situation de chômage (11%) de cette catégorie et du visage féminin (53.4%) du phénomène<sup>27</sup>, plusieurs initiatives ont été prises par le Gouvernement, à savoir :

- adoption de cadres stratégiques en faveur de la création d'emplois (politique nationale de l'emploi, stratégie de relance de l'emploi) ;
- création d'un Ministère exclusivement dédié à la question de la Promotion de la Jeunesse et à l'Emploi des jeunes<sup>28</sup> et mise en place de l'Agence Emploi jeunes ;
- mobilisation de 48.8 milliards de FCFA au niveau des programmes d'insertion en faveur des jeunes permettant d'atteindre une cible de 59 085 jeunes à l'horizon de 2015, notamment le développement des Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) à Abidjan et dans plusieurs villes de l'intérieur du pays.

Ces différentes actions, à travers les opportunités d'insertion économique créées, ont induit une certaine confiance entre l'État et la jeunesse, participant ainsi à la consolidation de la solidarité verticale et favorisant le rapprochement et la cohésion sociale.

<sup>26</sup> L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les principales agglomérations de sept États membres de l'UEMOA.

<sup>27</sup> <http://www.emploijeunes.ci>.

<sup>28</sup> Ministre de la promotion de la jeunesse, de l'emploi des jeunes et du service civique.

### III.2- Engagement pour le vivre ensemble

***L'engagement pour le vivre ensemble a été jugée par 23.1% des enquêtés comme étant la seconde condition indispensable à la cohésion sociale après l'emploi.***

Le fondement de tout projet de stabilité et de cohésion sociale postule que l'unité d'une nation est faite de tissage voire de métissage. L'individu est un être social autant que l'est le fil pour la toile et l'ensemble de la toile doit sa cohésion, sa protection et sa puissance à l'inévitable lien qui maintient chacun à sa place et tous, dans un même environnement meilleur pour tous. Cette unité repose sur la reconnaissance de son appartenance à un espace, une nation. La pertinence de cette reconnaissance réside dans l'aptitude de chacun à réaliser pour soi et pour le bien-être de la collectivité, des performances heureuses<sup>29</sup>. C'est dans cette démarche que s'inscrit l'engagement de tous pour le vivre ensemble.

Le « vivre ensemble » est un concept qui exprime les liens pacifiques et de bonne entente entretenus par des personnes, des communautés ou des peuples avec d'autres dans leur environnement de vie ou dans un espace donné qu'ils ont en partage. Ce principe, au travers des communautés, met en avant le caractère homogène de la société. À ce propos, Martin Luther King disait que « *nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots* ». Cet engagement des populations a été bénéfique pour la Côte d'Ivoire au cours de la crise qu'elle a traversée. L'intérêt de cette vie inclusive est reconnu par les populations qui considèrent le vivre ensemble comme le second facteur après l'emploi (23.2%), pouvant contribuer le plus efficacement au renforcement de la cohésion sociale (15%).

Le vivre ensemble est une composante essentielle de la qualité de vie et de l'épanouissement au sein de la société. Il pourrait reposer sur le lien social traduit ici par le sentiment qu'ont des répondants d'appartenir respectivement avant tout à la nation (54.7%) et au village (30.8%). Les autorités pourraient donc prendre opportunité de cette mutation du lien communautaire unissant les habitants d'un village en un lien national pour renforcer la solidarité verticale. Ce qui a l'avantage de mettre ensemble des personnes différentes pour renforcer leur complémentarité et leur interdépendance. Toute chose qui favorise l'intégration sociale des « nationaux ».

Ce lien social qui trouve également son fondement dans la famille est un facteur primordial pouvant contribuer à l'émergence de l'idée nation. La famille est une entité sociale et politique sur laquelle repose le village. Il est ressorti des réponses que la famille est un élément incontournable dans la manifestation de la solidarité au sein d'une nation. C'est à elle qu'il revient avant tout de l'organiser selon les répondants. En fait, les membres de la famille sont ceux qui prioritairement peuvent bénéficier de notre aide. Ils sont également ceux sur qui nous pouvons fonder notre espoir en cas de difficulté.

<sup>29</sup> Urbain Amoa ; Pactes de stabilité et construction de la confiance dans le processus de cohésion sociale ; Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest n° 3 - 2009 pp. 85-99.

Aussi le vivre ensemble trouve-t-il son expression à travers le respect mutuel entre les individus. Le respect de l'autre traduit le sentiment de la dignité humaine aussi bien à travers l'être que les biens privés et publics. Dans la société africaine, le respect de l'autre est une valeur fondamentale mettant en exergue la prédominance de l'être humain en tant que point de convergence de toutes les valeurs culturelles. Dotée de son caractère fraternel, la considération pour l'autre s'inspire d'une vision du monde où l'autre est un partenaire, un frère qui nécessairement, doit être respecté, aidé et avec qui il faut nécessairement composer.

### III.3- Alliances interethniques

*Pour les répondants, les alliances interethniques apparaissent comme le troisième facteur (13%) pouvant contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire après l'emploi et l'engagement au vivre ensemble.*

En tant que phénomènes sociaux, les alliances interethniques sont des normes et des valeurs acceptées et partagées comme un tout par un groupe social. Elles déterminent la conscience de chaque membre de la communauté. Autrement dit, elles n'ont de sens que par rapport à des facteurs collectifs, mieux, par rapport à des pactes conclus entre des peuples, des groupes ethniques, des familles pour l'éducation à la tolérance quotidienne. Leur but est donc de prévenir les conflits, de les désamorcer, d'établir la concorde, l'unité familiale, lignagère ou clanique, voire nationale. Toutes choses qui permettent de nourrir à la fois des rapports de bon voisinage et des pactes de non-agression au sein de chaque groupe ethnique dans la sous-région<sup>30</sup>. De ce point de vue, les alliances interethniques ont des fonctions multiples visant l'exorcisme, la théâtralisation, la fraternisation, la dédramatisation et l'assistance mutuelle.

Leur transgression induit des sanctions exemplaires à valeur symbolique de la part du groupe. En réalité, ces sanctions revêtent une fonction rituelle, qui tout en renforçant la cohésion sociale à l'intérieur de la communauté, servent de régulateur de conflits. Selon Durkheim, cette valeur a effectivement fonctionné autrefois parce que les individus, très solidaires les uns des autres, étaient soumis aux mêmes tâches et partageaient les mêmes valeurs.

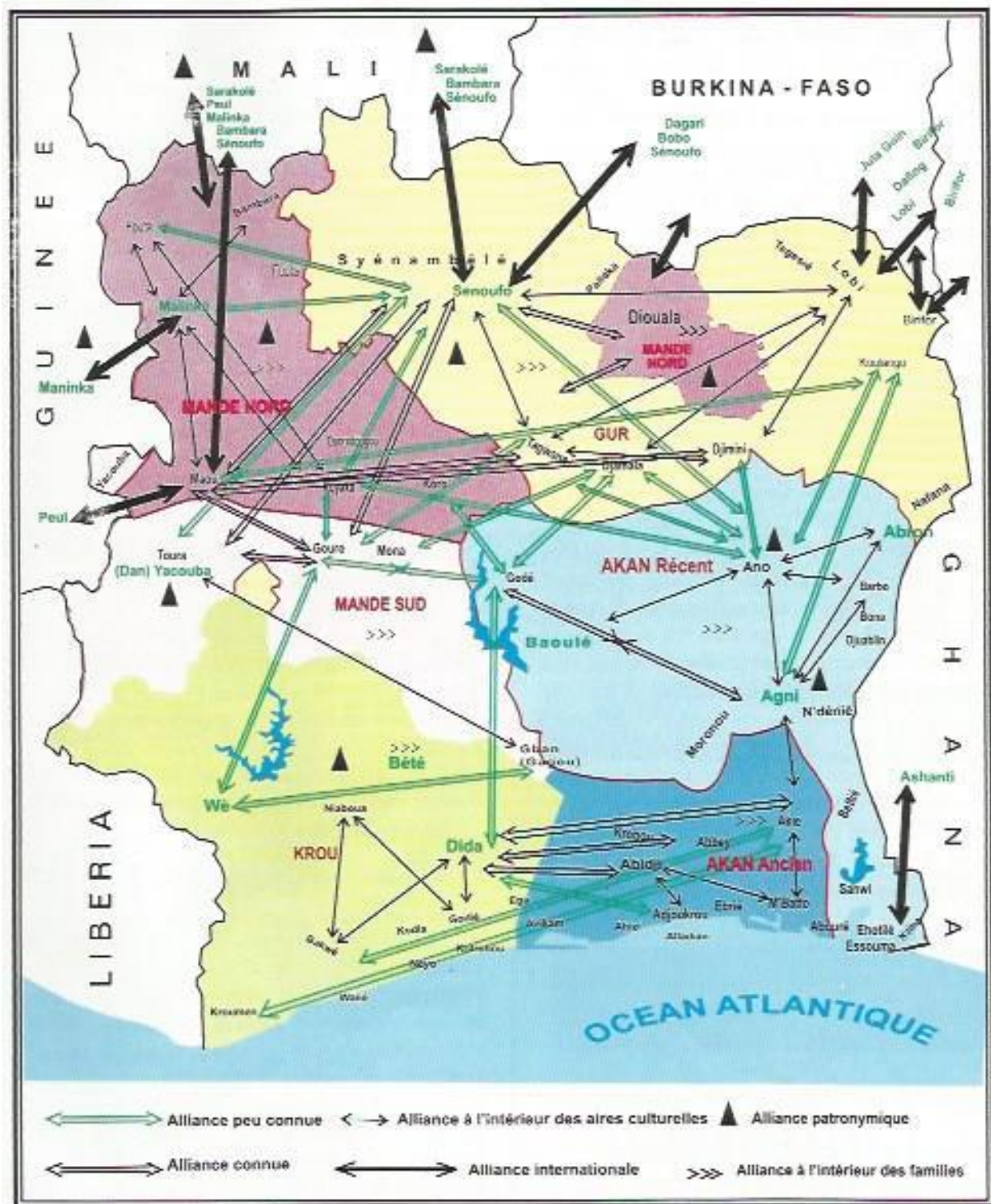
Il importe de prendre opportunité de la diversité ethnique de la Côte d'Ivoire qui, pour 77.1% des enquêtés, est une richesse pour le pays. Cette diversité ethnique est issue d'une longue histoire de mouvement migratoire qui permet de trouver chez les peuples vivant sur le territoire ivoirien, de nombreux traits culturels communs qui les unissent. Ce qui constitue une richesse exceptionnelle pour la Côte d'Ivoire et un véritable levier de développement et de stabilité sociale. Pour certains, la crise qu'a traversée la Côte d'Ivoire aurait été plus grave si elle n'était composée que de deux ou trois ethnies.

La pluralité ethnique en Côte d'Ivoire, peut alors favoriser une réconciliation vraie, une cohésion sociale durable. Cette pluralité ethnique qui devient alors un substrat de la consolidation de la solidarité et de la cohésion sociale renforce la « parenté à

<sup>30</sup> Laboratoire internationale francophone d'expérimentation pédagogique (LIFEP) de l'Université des temps libres (UTL)

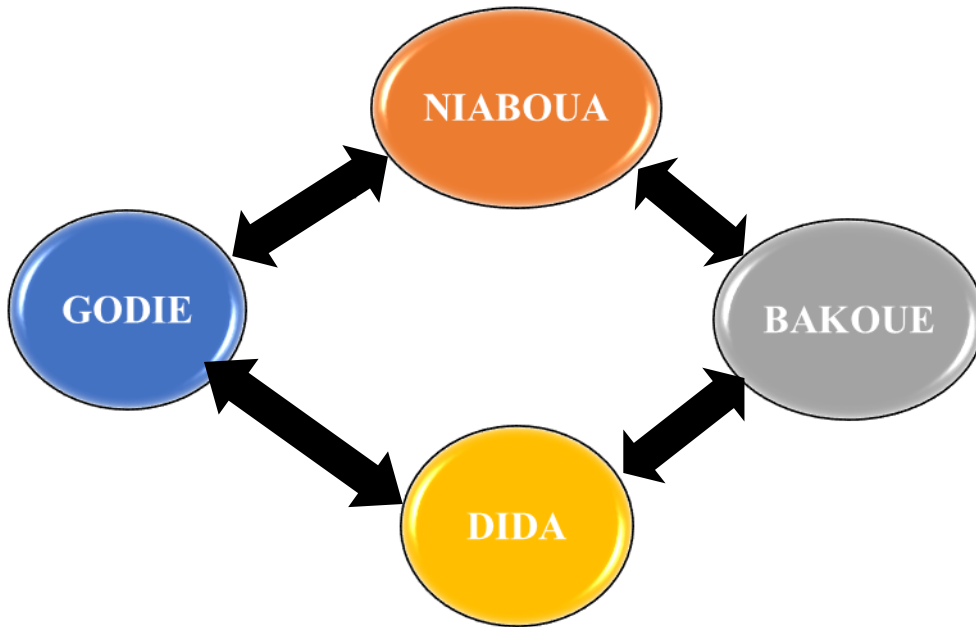
plaisanterie ». En réalité, la Côte d'Ivoire compte environ une vingtaine de peuples impliqués dans une quinzaine de type de relations sociales fondées sur des pactes de non-agression réels tacitement consentis entre leurs différents ancêtres. Ces pactes sont appelées couramment alliances. On distingue divers niveaux d'alliances interethniques en Côte d'Ivoire, à savoir : les alliances intercommunautaires, les alliances intrafamiliales, les alliances patronymiques et les alliances matrimoniales.

Figure 8: Alliances interculturelles et parentés à plaisanteries



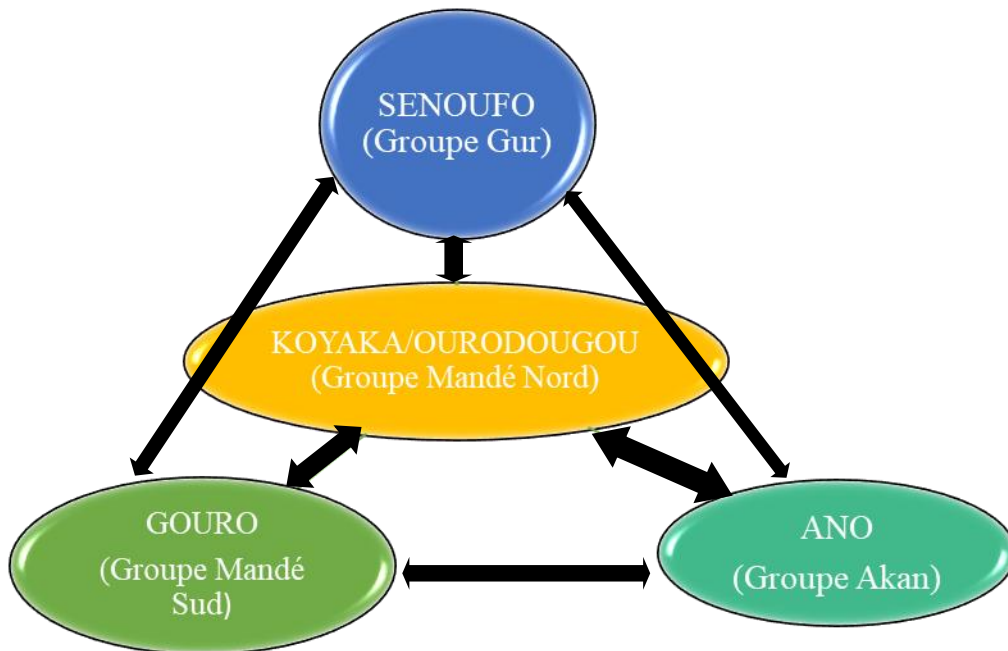
Source : LIFEP-UTL, 2004

Figure 9: Exemple d'alliances à l'intérieur de l'aire culturelle krou



Source : LIFEP-UTL, 2004

Figure 10: Exemple d'alliances entre ethnies de groupes différents



Source : LIFEP-UTL, 2004

## CONCLUSION GÉNÉRALE

L'évaluation du niveau de la solidarité et de la cohésion sociale de 2016 a reposé sur l'administration d'un questionnaire auprès de 2500 individus des milieux urbains et ruraux.

De cette étude, l'on retient que la solidarité et la cohésion sociale, deux valeurs vécues et anciennement partagées par les ivoiriens, ont été au fil du temps fragilisées par les différents remous, conflits et crises qu'a connus le pays depuis les années 90 à nos jours. Même si l'État, au lendemain de la crise post-électorale de 2010, a voulu rétablir ces valeurs à travers la mise en place de la CDVR en 2011, du PNCS en 2013, de la CONARIV en 2015 et la création d'un Ministère consacré à la solidarité et à la cohésion sociale en 2016, les avis et/ou les sentiments des uns et des autres restent partagés sur le retour à ces valeurs au niveau d'avant les crises.

L'effectivité des deux aspects importants de la manifestation de la solidarité (le fait de compter sur un soutien et la disposition à assister autrui en cas de détresse) développés pour expliquer la solidarité, a été démontrée à plus de 75%. La manifestation de la solidarité elle-même s'apprécie à plus de 60%. Ces taux, même s'ils sont significatifs, amènent à s'interroger sur l'autre frange non moins négligeable. En réalité, les questions de solidarité et de cohésion sociale étant des valeurs « *abstraites* », leur appréciation nécessite une compréhension plus holistique. Par conséquent, le pourcentage d'individus ne percevant pas la manifestation de cette solidarité indique non seulement la présence de séquelles liées à la crise, mais également, les difficultés dans les différents processus de réconciliation et de réparations des personnes affectées par les crises.

Au-delà de ces faits soulevés, l'appartenance socio-politique alimentée par les questions ethniques et culturelles a créé des sentiments « d'isolation socio-politique » chez certains individus qui se retiennent quant à la tolérance et à la participation au processus de réconciliation nationale. Ces personnes deviennent alors réfractaires au développement de valeurs sociales de solidarité et de cohésion sociale pouvant consolider la paix.

Les valeurs de solidarité et de cohésion sociale sont indispensables à l'avènement d'une paix durable et apparaissent comme une des conditions de l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020. Ainsi, au regard des opinions des populations, la solidarité et la cohésion sociale renvoient à l'atteinte d'un objectif commun, celui de l'accès de tous et de façon durable, aux droits fondamentaux : la santé, la sécurité, le revenu, la nourriture, l'épanouissement social et culturel, le logement décent, la sécurité sociale, etc. Les actions prioritaires pour les répondants auxquelles l'État devra faire face pour renforcer la cohésion sociale entre les différentes entités vivant en Côte d'Ivoire sont conformes à la satisfaction de ces droits, à savoir la réduction du coût de la vie, la création d'emplois et l'assistance des plus démunis.

Si la solidarité en tant qu'élément contribuant à renforcer le lien social entre les communautés est « plutôt » une réalité (63.7%) depuis la crise postélectorale de 2011, en revanche, des efforts doivent être faits par tous, notamment le Gouvernement, pour

que cette cohésion soit effective entre les populations. En effet, la cohésion sociale est jugée « plutôt faible » selon 62.3% des populations interrogées. Les principaux facteurs explicatifs de cette faiblesse marquée par la fragilité du tissu social, sont l'expression du jeu politique, la cherté de la vie (pauvreté et chômage) non soutenue par une solidarité verticale, la méfiance des populations vis-à-vis des représentants de l'État et la précarité de la sécurité.

Outre ces facteurs, une frange de la population évoque des sentiments de non intégration et d'injustice induisant des frustrations au sein de la société ivoirienne. Le renforcement et la promotion de la cohésion sociale en tant qu'idéal, incluant la solidarité, demeure nécessaire en tant que stratégie préventive destinée à parer aux risques potentiels de fractures sociales et politiques ouvertes. L'étude montre ainsi la nécessité de renforcement de la sécurité humaine par les autorités, vu que certaines de ses dimensions<sup>31</sup> sont évoquées par les populations comme étant des facteurs de fragilisation de la cohésion sociale. Il s'agit de :

- la sécurité économique qui recouvre l'accès à l'emploi (des jeunes) et aux ressources menacée par la pauvreté, induisant ainsi une inaccessibilité matérielle et économique à la satisfaction des besoins primaires ;
- la sécurité personnelle et communautaire, dans un contexte social qui privilégie l'appartenance à un groupe social, contrariée par des menaces pouvant prendre diverses formes ;
- la sécurité politique qui doit garantir le respect des droits et libertés fondamentaux, semble menacée par un sentiment d'arbitraire et de répression.

Conscientes des divisions et des inégalités diverses induites par les crises successives, les autorités ivoiriennes ont, pour garantir l'équilibre social à long terme, entrepris diverses actions à l'endroit des populations. Ces actions qui couvrent divers domaines dont la satisfaction facilite l'épanouissement des populations, portent entre autres sur le redressement de son économie, des actions de construction, d'équipement et de réhabilitation d'infrastructures et des assistances aux personnes et communautés à travers le pays. Si ces efforts sont considérables, il convient aussi de rappeler que l'État est interpellé par son devoir de faire face à des défis. Il devra par exemple faire en sorte que chaque Ivoirien ait « la possibilité de trouver la place qu'il mérite dans la société » et faire face au sentiment d'injustice sociale qui semble être caractérisée par une inégalité dans l'aide apportée aux populations selon les répondants. C'est pourquoi, malgré les efforts de l'État, la réconciliation nationale tarde encore à être effective du fait de la faible solidarité verticale (seulement 2.6% des populations comptent sur l'État en cas de détresse) selon certaines personnes interrogées lors de l'enquête. Alors que 76.3% de ces personnes interviewées déclarent pouvoir compter, en cas de « détresse », sur un soutien et 88.8% sont prêtes à assister quelqu'un en « détresse ». Mais, cette solidarité est surtout familiale ou communautaire.

<sup>31</sup> Organisation internationale de la francophonie : Sécurité humaine : Clarification du concept et approches par les organisations internationales. Quelques repères, janvier 2006.



Au regard de ces défis à relever par le gouvernement pour impulser la dynamique de restauration de la paix et de la cohésion sociale, les populations priorisent, dans l'ordre, la mise en œuvre des actions suivantes :

- la réduction du coût de la vie (30.2%)
- la création d'emplois (22%)
- l'assistance aux pauvres (16.4%)

L'ensemble de ces actions dont la réalisation est jugée prioritaire par les populations sont des indicateurs de l'état de pauvreté. Cette notion multidimensionnelle et complexe recouvre généralement les trois dimensions suivantes : une dimension monétaire, le manque ou la non satisfaction de besoins vitaux et la dimension sociologique et psychologique.

Relativement à ces actions, l'OSCS fait les recommandations suivantes à l'endroit des structures techniques.

## **RECOMMANDATIONS**

### **© Au niveau du secteur de l'emploi :**

- Mettre en place des programmes d'alphabétisation fonctionnelle aussi bien en zone urbaine que rurale à l'endroit des adultes, des femmes et des jeunes non scolarisés et ou déscolarisés (MEN, MSCSIV) ;
- Renforcer les capacités des infrastructures socio-économiques de base en vue d'améliorer les conditions de vie des populations et rapprocher l'État des populations (MEN, MIE, MSHP) ;
- Poursuivre la promotion de projets d'auto-emploi à l'endroit des jeunes (MPJEJSC) ;
- Poursuivre la création des activités génératrices de revenus (AGR) en faveur des femmes et des jeunes (MADR, MPJEJSC) ;

### **© Au niveau de la sécurité des biens et des personnes**

- Renforcer les patrouilles des forces de l'ordre dans les zones les plus touchées par l'insécurité (MEMIS) ;
- Renforcer l'équipement des forces de l'ordre en matériels roulants et de défense (MINDEF, MEMIS) ;
- Initier des plateformes d'échanges entre les populations et l'appareil judiciaire (MJ, MDHLP) ;

### **© Au niveau de la solidarité (verticale et horizontale)**

- Initier des journées rurales de solidarité impliquant les personnes âgées et les jeunes afin de faciliter la promotion et la transmission intergénérationnelle de cette valeur (MCF) ;
- Créer des comités locaux de renforcement du dialogue politique afin de garantir l'harmonie et la paix (MSCSIV) ;

- Promouvoir par l'éducation, les mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits (MEN, METFP, MCF, MSCSIV) ;
- Impliquer davantage la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels dans le processus de réconciliation nationale à travers l'initiation de forums régionaux (MEMIS, MSCSIV, Médiateur de la République) ;
- Prévoir et renforcer la dotation régulière et conséquente du Fonds National de Solidarité afin de permettre à l'État d'exprimer plus de solidarité envers les populations (MBPE, MEF, PTF) ;

© **Au niveau social**

- Subventionner les prix de certains produits notamment le carburant en vue de favoriser la baisse des coûts des marchandises (Gouvernement, MPE, MENAP-PME).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (s.d.). Récupéré sur <http://www.emploijeunes.ci>.
- AMOA, U. (2009). Pactes de stabilité et construction de la confiance dans le processus de cohésion sociale. *Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest*(N° 3), pp. 85-99.
- CDVR. (Décembre 2014). *Rapport final de mission*. CDVR, Abidjan.
- CEA. (2016). *Mesurer la corruption en Afrique : prendre en compte la dimension internationale*. Rapport sur la gouvernance en Afrique IV, Nations unies, Addis-Abeba.
- DURKHEIM, E. (8<sup>ème</sup> réédition en 1967). *De la division du travail social, t. Livre II et III*. Paris: PUF.
- FMI. (Décembre 2016). *Côte d'Ivoire, Documents de développement économique-Plan national de développement, 2016-20*,. FMI, Washington.
- FMI. (Juin 2016). *Côte d'Ivoire: Consultations de 2016 au titre de l'article IV - Communiqué de presse; Rapport des services du FMI et déclaration de l'administrateur pour la Côte d'Ivoire. No. 16/147*.
- INS. (2013). *Enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants (ENSETTE 2013)*. Rapport descriptif sur la situation de l'emploi, Abidjan.
- INS. (Juillet 2016). *Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV 2015): Profil de la pauvreté*. Abidjan.
- KOBA, C. K. (2015). *L'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire; une étude diagnostique*. Fondation MasterCard.
- Le-principal-defi-de-la-cote-d-ivoire-est-d-assurer-un-emploi-de-qualite-pour-tous\_4912266\_3212.html*. (2016, mai 02). Récupéré sur <http://www.lemonde.fr/afrique/article>.
- LIFEP. (2004). Les alliances interethniques et les alliances à plaisanterie: Clefs pour une culture de paix en Afrique au coeur de la chefferie coutumière. (U. d. livres, Éd.)
- MONDIALE, B. (Juillet 2016). *Situation économique de la Côte d'Ivoire. La course vers l'émergence : pourquoi la Côte d'Ivoire doit ajuster son système financier*. Abidjan. Récupéré sur [www.banquemondiale/cotedivoire.org](http://www.banquemondiale/cotedivoire.org)
- OIF. (Janvier 2006). *Sécurité humaine : Clarification du concept et approches par les organisations internationales. Quelques repères*. Paris.
- OSCS. (Décembre 2013). *Diagnostic analytique des tendances de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire*. Abidjan.
- UEMOA. (2001-2002). *L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les principales agglomérations de sept Etats membres de l'UEMOA - Principaux résultats de l'enquête 1-2-3 de 2001-2002 réalisée par les Instituts nationaux de statistique des Etats membres*.
- VULBEAU, A. (2010-2011). Contrepoint - Cohésion sociale et politique sociale. *Informations sociales: Comment fabriquer une politique sociale?(157)*. [www.apses.org/IMG/doc/chap3-cohesion-sociale-prof.doc](http://www.apses.org/IMG/doc/chap3-cohesion-sociale-prof.doc): Comment l'État-providence contribue-t-il à la cohésion sociale ?
- [recitsrecettes.org/sites/default/files/cohesion\\_-\\_chantier.pdf](http://recitsrecettes.org/sites/default/files/cohesion_-_chantier.pdf) : Chantier sur la cohésion sociale et l'inclusion dans le cadre des Ateliers des savoirs partagés **Juin 2013**





**Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale,  
Cocody Angré, 8<sup>ème</sup> Tranche non loin des Résidences Dippoka**

**04 BP 1861 Abidjan 04**

**Tel : 22 45 80 69 / 22 45 81 68 / 88 47 46 03**